

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, November 21, 2023

The Standing Senate Committee on National Finance met with videoconference this day at 9 a.m. [ET] to study Bill C-241, An Act to amend the Income Tax Act (deduction of travel expenses for tradespersons).

[English]

Mireille Aubé, Clerk of the Committee: Honourable senators, there is quorum. As clerk of your committee, it is my duty to inform you of the unavoidable absence of the chair and deputy chair and to preside over the election of an acting chair. I'm ready to receive a motion to that effect. Are there any nominations?

Senator Smith: Senator Clément Gignac.

Ms. Aubé: Are there any other nominations? It is moved by the Honourable Senator Smith that the Honourable Senator Gignac do take the chair of this committee.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt this motion?

Hon. Senators: Agreed.

Ms. Aubé: Agreed. I declare the motion carried.

Senator Clément Gignac (*Acting Chair*) in the chair.

[Translation]

The Acting Chair: Good morning, everyone. Thank you, Madam Clerk.

My name is Clément Gignac, I am a senator from Quebec. I have the pleasure of chairing this meeting in the absence of our chair.

I'd now like to ask our colleagues to introduce themselves, starting on my left, please.

Senator Galvez: Rosa Galvez, independent senator from Quebec.

[English]

Senator MacAdam: Jane MacAdam, Prince Edward Island.

Senator Loffreda: Senator Tony Loffreda, independent senator from Montreal, Quebec.

Senator Smith: Larry Smith, Quebec, home of the Grey Cup champions in Montreal.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 21 novembre 2023.

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 heures (HE), pour étudier le projet de loi C-241, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (déduction des frais de déplacement pour les gens de métier).

[Traduction]

Mireille Aubé, greffière du comité : Honorables sénateurs, il y a quorum. En tant que greffière du comité, il est de mon devoir de vous informer de l'absence forcée du président et du vice-président, et de présider à l'élection d'un président suppléant. Je suis prête à recevoir une motion à cet effet. Y a-t-il d'autres nominations?

Le sénateur Smith : Je propose la candidature du sénateur Clément Gignac.

Mme Aubé : Y a-t-il d'autres nominations? L'honorable sénateur Smith propose que l'honorable sénateur Gignac soit président de ce comité.

Consentez-vous, honorables sénateurs, à adopter cette motion?

Des voix : D'accord.

Mme Aubé : D'accord. Je déclare la motion adoptée.

Le sénateur Clément Gignac (*président suppléant*) occupe le fauteuil.

[Français]

Le président suppléant : Bonjour à tous. Merci, madame la greffière.

Mon nom est Clément Gignac, je suis un sénateur du Québec. J'ai le plaisir de présider cette réunion en l'absence de notre président.

J'aimerais maintenant demander à nos collègues de se présenter, en commençant par ma gauche, s'il vous plaît.

La sénatrice Galvez : Rosa Galvez, sénatrice indépendante du Québec.

[Traduction]

La sénatrice MacAdam : Jane MacAdam, de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le sénateur Loffreda : Sénateur Tony Loffreda, sénateur indépendant de Montréal, au Québec.

Le sénateur Smith : Larry Smith, du Québec, précisément de Montréal, ville des champions de la Coupe Grey.

Senator Marshall: Elizabeth Marshall, Newfoundland and Labrador.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Senator Dagenais, from Quebec.

The Acting Chair: Honourable senators, today we resume our study of Bill C-241, An Act to amend the Income Tax Act (deduction of travel expenses for tradespersons), which was referred to this committee by the Senate of Canada on June 8, 2023.

[*English*]

We have the pleasure to welcome Tomi Hulkkonen — I am hoping that I am correctly pronouncing your name — Business Manager for the local Carpenters Union and South-West Ontario Area Manager for the Carpenters Regional Council. Welcome and thank you for accepting our invitation from the Standing Senate Committee on National Finance.

Maybe you could start if you have any opening remarks. After that, it will be followed by questions from around the table. Welcome.

Tomi Hulkkonen, Business Manager, local Carpenters Union and South-West Ontario Area Manager for the Carpenters Regional Council, as an individual: Good morning. I'd like to thank the honourable senators for allowing me the opportunity today to appear before committee as a witness in your study of Bill C-241.

My name is Tomi Hulkkonen, and I'm a representative of the Carpenters' Regional Council, a council of trade unions comprised of all the locals of the United Brotherhood of Carpenters and Joiners of America across Central, Western and Northern Canada. In total, the United Brotherhood of Carpenters represents over 70,000 men and women of the carpenters' union who work in the trades all over the country.

Today, I stand before you as an individual tradesperson. My family and my birth country of Finland are several generations of tradespeople: brick masons, mechanics, carpenters and electricians. I came to Canada at a young age, but worked in construction during my summers overseas while in high school and learned to love working with my hands and solving problems.

As a tradesperson myself, I'm especially proud to speak to the committee about the impact that this bill will have on the lives of my fellow tradespeople.

La sénatrice Marshall : Elizabeth Marshall, de Terre-Neuve-et-Labrador.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Sénateur Dagenais, du Québec.

Le président suppléant : Honorables sénateurs et sénatrices, aujourd'hui, nous reprenons notre étude du projet de loi C-241, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (déduction des frais de déplacement pour les gens de métier), qui a été renvoyé à ce comité par le Sénat du Canada le 8 juin 2023.

[*Traduction*]

Nous avons le plaisir d'accueillir M. Tomi Hulkkonen — j'espère que je prononce bien votre nom —, chef d'entreprise, Syndicat local des charpentiers et responsable de la région du sud-ouest de l'Ontario pour le conseil régional des charpentiers. Bienvenue et merci d'avoir accepté l'invitation du Comité sénatorial permanent des finances nationales.

Vous pourriez commencer, si vous avez une déclaration liminaire. Ensuite, nous passerons aux questions des membres du comité.

Tomi Hulkkonen, chef d'entreprise, Syndicat local des charpentiers et responsable de la région du sud-ouest de l'Ontario pour le conseil régional des charpentiers, à titre personnel : Bonjour à tous. Je tiens à remercier les honorables sénatrices et sénateurs de me donner l'occasion de comparaître aujourd'hui devant le comité à titre de témoin dans le cadre de votre étude du projet de loi C-241.

Je m'appelle Tomi Hulkkonen et je suis un représentant du conseil régional des charpentiers, un regroupement de syndicats comprenant toutes les sections locales de la Fraternité unie des charpentiers et menuisiers d'Amérique dans le centre, l'ouest et le nord du Canada. Au total, la Fraternité unie des charpentiers représente plus de 70 000 hommes et femmes du syndicat des charpentiers qui travaillent dans les métiers partout au pays.

Aujourd'hui, je suis ici devant vous en tant que personne de métier. Ma famille et mon pays d'origine, la Finlande, comptent plusieurs générations de gens de métier : briqueteurs-maçons, mécaniciens, charpentiers et électriciens. Je suis arrivé au Canada à un jeune âge, mais j'ai travaillé dans la construction à l'étranger, durant mes vacances d'été lorsque j'étais au secondaire, et j'ai appris à aimer travailler avec mes mains et à résoudre des problèmes.

Étant moi-même une personne de métier, je suis particulièrement fier de parler au comité de l'incidence qu'aura ce projet de loi sur la vie de mes collègues gens de métier.

I believe the argument in favour of passing Bill C-241 can be broken down into three key areas: parity, cost and mobility for current and future skilled tradespeople.

The skilled trades industry is one of the only industries in our country that does not cover travel expenses over large distances for employees as it relates to their work. Salaried employees across Canada can enter a claim under the Income Tax Act and be compensated for part or all of their work-related travel expenses, and for food, lodging and transportation.

This policy is effective for workers across most industries as travelling for work in other industries is usually for extended periods of time and across longer distances that rule out the possibility of commuting by car. However, our industry is unique in that many tradespeople, especially in rural parts of Canada, are required to travel to job sites over 120 kilometres away from their ordinary place of residence on a daily basis to get to and from work. By nature of being in this industry, tradespeople go where the work is. Certain regions have more employment opportunities than others at certain points in time, and this changes with levels of infrastructure investment. Once a project has finished being built, they will begin working on the next one, often in a completely different area.

Even if a tradesperson were to remain with the same employer for their entire career, it's conceivable that they could work on tens or even hundreds of job sites over that duration across multiple regions.

Although some workers will regularly fly in to perform work in isolated communities for two to three weeks at a time on what are known as "camp jobs," the vast majority of the work in our industry involves travel, which actually requires travelling to and from the job site on the same day. This doesn't meet the current eligibility conditions set out in the Income Tax Act or fall under the temporary relocations that the Labour Mobility Deduction for Tradespeople applies to.

This is regular daily work for many, and the cost to them is excessive. Compensation for tradespeople working regularly in regions outside their place of ordinary residence would bring parity for skilled workers. They are essential to Canada's economic development and the least they expect is to be recognized as such alongside other industries. Our elected and appointed officials enjoy these benefits, just as I enjoy them today. The people who build our country should enjoy them too.

Je pense que l'argumentaire en faveur de l'adoption du projet de loi C-241 peut être divisé en trois aspects clés : la parité, les coûts et la mobilité pour les gens de métier qualifiés d'aujourd'hui et de demain.

Au pays, l'industrie des métiers spécialisés est l'une des seules industries à ne pas couvrir les frais des déplacements à grande distance pour les employés dans le cadre de leur travail. En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, les salariés de l'ensemble du Canada peuvent réclamer un crédit d'impôt, en partie ou en tout, pour les frais de déplacement liés au travail ainsi que pour les repas, l'hébergement et le transport.

Cette politique s'applique aux travailleurs de la plupart des secteurs d'activité, car dans d'autres secteurs, les déplacements liés au travail sont, en général, des voyages longue distance qui requièrent beaucoup de temps, ce qui exclut les déplacements quotidiens en voiture. Notre secteur est toutefois unique, alors que de nombreux artisans, en particulier dans les régions rurales du Canada, doivent faire la navette tous les jours entre leur lieu de résidence habituel et des chantiers situés à plus de 120 kilomètres. Les gens de métier vont là où il y a du travail; c'est la nature de l'industrie. Les possibilités d'emploi varient d'une région et d'une période à l'autre, et cela évolue en fonction des niveaux d'investissement en infrastructures. Lorsque la construction d'un projet est terminée, ils passent au projet suivant, souvent dans une région différente.

Même si une personne de métier restait chez le même employeur pendant toute sa carrière, il est concevable qu'elle travaille sur des dizaines, voire des centaines de chantiers au cours de cette période dans plusieurs régions.

Bien que certains travailleurs prennent régulièrement l'avion pour aller travailler dans des communautés isolées durant deux ou trois semaines — ce qu'on appelle des « emplois de camp » —, la grande majorité du travail dans notre industrie nécessite des déplacements, à savoir des aller-retour quotidiens entre le lieu de travail et le lieu de résidence. Cette situation ne satisfait pas aux critères d'admissibilité actuels énoncés dans la Loi de l'impôt sur le revenu, ou au critère de la réinstallation temporaire relative au crédit d'impôt pour la mobilité de la main-d'œuvre pour les gens de métier.

Pour plusieurs, il s'agit de travail régulier et quotidien, et les coûts encourus sont excessifs. Offrir une compensation aux gens de métier qui travaillent régulièrement à l'extérieur de leur région de résidence garantirait la parité pour les travailleurs qualifiés. Ils sont essentiels à l'essor économique du Canada, et ils s'attendent à tout le moins que leur rôle soit reconnu, au même titre que les autres industries. Nos représentants élus et nommés bénéficient de ces avantages, tout comme moi aujourd'hui. Les gens qui bâtissent notre pays devraient en bénéficier aussi.

Further, not having recourse to compensation is placing an undue burden on our skilled trades workers. The cost of food, lodging, gas and repairs associated with travelling long distances all add up. For far too long, these workers have been paying out of pocket for these expenses.

My oldest son Theo is a carpenter apprentice who went to work on large projects in northern Ontario when work slowed down at home. He had to drive almost 1,000 kilometres each way and was out of pocket for his food, vehicle expenses and lodging, with no way to recuperate these costs, just to be able to work. His story is similar to thousands of tradespeople today and many who are not able to financially justify these additional costs.

Tradespeople are building the infrastructure that will take our country forward. From solving Canada's housing crisis to building the infrastructure necessary to facilitate a green energy transition, this work is essential for all current and future Canadians. The status quo is prohibitive to the skilled trades and has the potential to prevent much of this work from being performed.

Finally, it is necessary to consider the need for increased labour mobility and the impact this has on solving Canada's skilled trades shortage. To build the infrastructure our country needs, the movement of tradespeople across regions is necessary. This is essential for both people travelling to larger metropolitan areas for work as well as those required to perform work in remote locations.

In rural communities, there are often limited work opportunities for tradespeople that live there. Local projects are infrequent, and to fill in these employment gaps these workers need to travel large distances outside their community. Failure to do so will result in the loss of their primary source of income and this places rural Canadians at a huge disadvantage. It is also a deterrent for people in smaller communities from getting into the skilled trades if the travel required to perform work is prohibitively expensive. The ability to write off travel expenses will increase accessibility to newcomers joining our industry.

The same can be said in the reverse for workers in larger areas who are required to travel to smaller communities to build infrastructure projects there. These jobs include hydroelectric dams, mines, schools, hospitals and other essential services in isolated communities that desperately need access to them.

En outre, l'absence de possibilité de compensation exerce un fardeau excessif sur nos travailleurs qualifiés. Les frais de repas, d'hébergement, d'essence et de réparations liés aux déplacements sur de longues distances s'additionnent. Ces travailleurs paient ces dépenses de leur poche depuis trop longtemps.

Mon fils aîné, Theo, est un apprenti menuisier. Il a travaillé sur de grands projets dans le Nord de l'Ontario lorsqu'il y avait moins de travail à la maison. Il a dû parcourir près de 1 000 kilomètres à l'aller et au retour et a dû payer de sa poche la nourriture, les frais de véhicule et l'hébergement, sans pouvoir récupérer ces coûts, simplement pour pouvoir travailler. Son histoire est semblable à celle de milliers de gens de métier aujourd'hui qui souvent n'arrivent pas à payer ces frais supplémentaires.

Les gens de métier construisent les infrastructures qui feront progresser notre pays. Qu'il s'agisse de résoudre la crise du logement au Canada ou de construire les infrastructures nécessaires pour favoriser la transition vers l'énergie verte, le travail qu'ils accomplissent est essentiel pour tous les Canadiens d'aujourd'hui et de demain. Le statu quo est prohibitif pour les métiers spécialisés et risque d'empêcher la réalisation d'une grande partie de ce travail.

Enfin, il nous faut considérer la nécessité d'avoir une mobilité accrue de la main-d'œuvre qui contribuera à résoudre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée au Canada. Il est essentiel que les gens de métier puissent se déplacer d'une région à l'autre si nous voulons construire les infrastructures dont notre pays a besoin. Cela est essentiel tant pour les travailleurs qui doivent se rendre dans les grands centres urbains que pour ceux qui doivent se déplacer vers des régions éloignées.

Les gens de métiers qui vivent dans les collectivités rurales ont souvent moins d'occasions d'emploi. Les projets locaux se font rares et, pour pallier ces périodes d'arrêt de travail, ces travailleurs doivent parcourir de grandes distances à l'extérieur de leur collectivité. S'ils ne le font pas, ils perdent leur principale source de revenus. Les Canadiens qui vivent en milieu rural sont donc terriblement désavantagés. De plus, les habitants des petites localités seront peu enclins à se lancer dans les métiers spécialisés si le coût des déplacements nécessaires à l'exécution de leur travail est trop élevé. La déduction des frais de déplacement permettra à un plus grand nombre de nouveaux arrivants de se joindre à notre industrie.

Il en va de même pour les travailleurs des grands centres qui doivent se rendre dans les petites collectivités pour y réaliser des projets d'infrastructure. Ces projets comprennent des barrages hydroélectriques, des mines, des écoles, des hôpitaux et d'autres services essentiels dans des collectivités isolées qui ont désespérément besoin de ces infrastructures.

Infrastructure targets, such as the federal government's goal of connecting 100% of Canadians by 2030, cannot be expected to be achieved if our workers have to pay out of pocket to perform this work. We cannot afford to leave rural communities behind by making the work there inaccessible due to cost.

As you can see, I'm strongly in favour of Bill C-241 being passed. For decades, our industry has been underfunded, and we are seeing the consequences now as we lack the workers to build the infrastructure Canada so critically needs. I encourage the committee to come together in support of this non-partisan bill to help the skilled tradespeople who build our country by giving them parity with other industries, reducing their out-of-pocket cost to perform essential work and increasing their mobility while boosting accessibility for the next generation to get into the trades. Thank you.

[Translation]

The Acting Chair: Thank you, Mr. Hulkkonen, for your opening statement.

I'd like to take this opportunity to acknowledge the presence of our colleague Senator Pate, who has just joined us.

[English]

Good morning.

[Translation]

We will now proceed to the question period.

I'd like to point out to senators that they have five minutes for the first round of questions. There will no doubt be a second round.

I ask senators to put their questions directly to the witnesses and for the witnesses to answer succinctly.

The clerk will notify me when time is up.

[English]

Senator Marshall: Thank you, Mr. Hulkkonen, for being here this morning. Your opening remarks were excellent and you answered almost all of my questions, but I still have a few more.

You mentioned that you represent 70,000 members. When we had the Department of Finance officials here, we were interested in getting some data from them with regard to the 2022 amendment, the mobility tax credit, and they couldn't provide us

Les objectifs en matière d'infrastructures, tels que l'objectif du gouvernement fédéral de fournir Internet à haute vitesse à 100 % des Canadiens d'ici 2030, ne peuvent être atteints si nos travailleurs doivent déboursier de l'argent pour effectuer leur travail. Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser les collectivités rurales pour compte en rendant le travail dans ces régions inaccessible en raison des coûts.

Comme vous pouvez le constater, j'appuie sans réserve l'adoption du projet de loi C-241. Pendant des décennies, notre industrie a été sous-financée et nous en voyons les conséquences aujourd'hui, car nous n'avons pas assez de travailleurs pour construire les infrastructures dont le Canada a cruellement besoin. J'encourage les membres du comité à unir leurs efforts pour appuyer ce projet de loi non partisan et aider les gens de métier qualifiés qui bâtissent notre pays en assurant la parité avec les autres industries, en réduisant les frais qu'ils doivent assumer pour effectuer un travail essentiel et en augmentant leur mobilité tout en favorisant l'accès de la prochaine génération aux métiers. Merci.

[Français]

Le président suppléant : Merci, monsieur Hulkkonen, pour votre déclaration d'ouverture.

Je vais en profiter pour souligner la présence de notre collègue la sénatrice Pate, qui vient de se joindre à nous.

[Traduction]

Bonjour.

[Français]

Nous allons maintenant passer à la période des questions.

J'aimerais souligner aux sénateurs qu'ils disposent de cinq minutes pour le premier tour de questions. Il y aura sans doute un deuxième tour.

Je demande aux sénateurs de poser leurs questions directement aux témoins et aux témoins de répondre de façon succincte.

La greffière m'avisera lorsque le temps sera écoulé.

[Traduction]

La sénatrice Marshall : Je vous remercie, monsieur Hulkkonen, de votre présence ce matin. Votre déclaration préliminaire était excellente, et vous avez répondu à la plupart de mes questions. J'en ai toutefois encore quelques-unes.

Vous avez dit que vous représentez 70 000 membres. Lorsque les représentants du ministère des Finances ont comparu devant notre comité, nous leur avons demandé s'ils avaient des renseignements sur la modification apportée en 2022 — le crédit

with any data as to how many people took advantage of it and how many people maxed out at the \$4,000.

Do you have any information on your members in terms of how extensive the use of the 2022 amendment was?

Mr. Hulkkonen: I don't have access to that information now. When people do their personal taxes, I'm not usually notified of what they fill in. If there are questions on that that our members have, I would answer them, but at this point, I don't have any data.

Senator Marshall: Okay. So you don't have any sense as to how extensively it was used or nobody commented on the \$4,000 maximum amount? Because that would be changed in Bill C-241.

Mr. Hulkkonen: The only comment I had was from a member who worked in northern Ontario and said the \$4,000 didn't get him very far.

Senator Marshall: Okay. That's a good comment.

Mr. Hulkkonen: We all see where flights are priced today and the cost of fuel and travel. It won't get you very far.

Senator Marshall: You touched on it in your opening remarks, but what will this bill do for your members that the 2022 amendments to the Income Tax Act didn't do for them? I'm just trying to get a comparison as to how beneficial this bill will be for your workers.

Mr. Hulkkonen: First of all, this is a tax deduction that doesn't have a limit. I can tell you personally, from my own son, he was out of pocket probably about \$15,000 with no way to write that off. So it's a huge thing, especially for an apprentice coming up in a trade, to be able to recuperate those costs.

Senator Marshall: Do you have any concerns about the current bill? There are some concerns voiced with regard to the fact that it doesn't have a limit and that it's reducing the 150 kilometres to 120. Are there any concerns with regard to the bill?

Mr. Hulkkonen: I don't have concerns because I feel a tax deduction is exactly that — a tax deduction — and it shouldn't be capped.

Senator Marshall: Okay, thank you. Those are my questions for now.

d'impôt pour favoriser la mobilité —, et ils nous ont dit qu'ils ne disposaient pas de données relativement au nombre de travailleurs qui avaient atteint le plafond de 4 000 \$.

Pourriez-vous nous dire combien de vos membres se sont prévalus de cette mesure?

M. Hulkkonen : Je n'ai pas accès à ces renseignements pour le moment. Les gens ne me disent pas ce qu'ils inscrivent dans leur déclaration d'impôt. Je serais heureux de répondre aux questions que nos membres pourraient avoir à ce sujet, mais je n'ai pas de données à l'heure actuelle.

La sénatrice Marshall : D'accord. Vous ne savez donc pas combien de gens se sont prévalus de cette mesure. Personne ne vous a parlé du montant maximal de 4 000 \$. Je vous pose la question, car une modification sera apportée à cet effet dans le projet de loi C-241.

M. Hulkkonen : Il n'y a qu'un seul de nos membres, qui travaillait dans le Nord de l'Ontario, qui m'en a parlé. Il m'a dit qu'il n'était pas allé très loin avec ces 4 000 \$.

La sénatrice Marshall : Très bien. C'est un commentaire utile.

M. Hulkkonen : Nous savons tous ce qu'il en coûte pour voyager en avion, faire le plein et se déplacer en ce moment. Cette somme ne vous permettra pas d'aller bien loin.

La sénatrice Marshall : Vous en avez parlé brièvement dans votre déclaration liminaire, mais j'aimerais savoir ce que vos membres retireront de ce projet de loi qu'ils n'ont pas retiré des modifications de 2022 à la Loi de l'impôt sur le revenu. J'essaie simplement d'établir une comparaison, et voir dans quelle mesure ce projet de loi sera avantageux pour vos travailleurs.

M. Hulkkonen : Premièrement, il s'agit d'une déduction fiscale qui n'est pas assortie de limites. Je peux vous dire que mon fils a dû déboursier 15 000 \$ de sa poche et qu'il n'a pas pu déduire ces dépenses. Le fait de pouvoir récupérer ces coûts est un grand soulagement, surtout pour un apprenti en début de carrière.

La sénatrice Marshall : Avez-vous des préoccupations à propos de ce projet de loi? Certains ont exprimé des préoccupations quant au fait qu'il n'y a pas de limites et que l'on passe de 150 kilomètres à 120 kilomètres. Avez-vous des préoccupations au sujet du projet de loi?

M. Hulkkonen : Je n'en ai pas, car selon moi, une déduction fiscale n'est rien d'autre qu'une déduction fiscale, et elle ne devrait pas être assortie d'un plafond.

La sénatrice Marshall : D'accord, je vous remercie. Je n'ai pas d'autres questions pour l'instant.

[Translation]

The Acting Chair: Senator Smith, before I yield the floor to you, I'd like to congratulate your favourite team on winning the Grey Cup, as you mentioned earlier.

For the record, for the thousands of listeners who tune in live or record sessions, I understand that the last time the team won the cup was in 2010, when you were president of the Alouettes. So this must be a touching moment for you.

Senator Smith: Thank you, Mr. Chair. It's very kind of you to point that out.

[English]

Thank you, Tomi, if I can call you by your first name, for coming in and seeing us.

In our deliberations, the Parliamentary Budget Officer, who does excellent work doing analytical reports on bills and on the progress and performance of various government departments, noted that we could achieve the intended goals of Bill C-241 by simply amending the Income Tax Act to remove the \$4,000 cap from the existing tax deduction as well as increase the distance to 150 kilometres.

Seeing that there are two bills and there are similarities but differences, would this eliminate the confusion of having two bills with similar tax deductions but not exactly the same tax deductions? What would be your assessment of what should be done? Can we just put these bills together, clean them up and have the desired effects to benefit your colleagues?

Mr. Hukkonen: Having seen the progress of the previous bill that was in the budget, it originally started as a tax credit, which we didn't like from the get-go. A tax deduction is the proper way to take care of travel expenses, et cetera.

Can you modify that? I don't know. I don't necessarily have faith in that happening. I know that Bill C-241 has gone through three readings in the House and we're here now, so it's almost at the finish line, and I don't really see a problem with the bill that's proposed. It's a very simple bill. There are probably very simple forms, such as a T2200, that are already in place that could capture what the bill is looking for.

Senator Smith: Could there be any confusion, though, with the little differences between Bill C-19 and Bill C-241? Would that cause any confusion for your members? Would it cause any confusion or problems implementing with the tax department of the federal government?

[Français]

Le président suppléant : Sénateur Smith, avant de vous céder la parole, j'aimerais féliciter votre équipe favorite qui a gagné la coupe Grey, comme vous l'avez mentionné plus tôt.

À titre d'information, pour les milliers d'auditeurs qui nous écoutent en direct ou en différé, je crois comprendre que la dernière fois que l'équipe a gagné la coupe était en 2010, alors que vous étiez le président des Alouettes. Ce doit donc être un moment touchant pour vous.

Le sénateur Smith : Merci, monsieur le président. C'est très gentil de le souligner.

[Traduction]

Je vous remercie, monsieur Hukkonen, de votre présence.

Dans le cadre de notre étude, le directeur parlementaire du budget — qui produit d'excellents rapports analytiques sur des projets de loi et sur les progrès et le rendement de divers ministères — a indiqué que nous pourrions atteindre les objectifs énoncés dans le projet de loi C-241, simplement en modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu pour enlever la limite de 4 000 \$ de la déduction fiscale actuelle et augmenter la distance à 150 kilomètres.

Nous avons deux projets de loi qui contiennent des dispositions de nature similaire, mais différentes. Êtes-vous d'avis que cette façon de faire éliminerait toute confusion quant à ces deux projets de loi qui proposent des déductions fiscales semblables sans toutefois être exactement les mêmes? Que devrions-nous faire? Devrions-nous simplement fusionner ces projets de loi et apporter des précisions pour produire les résultats souhaités pour vos collègues?

M. Hukkonen : Au départ, la disposition introduite par le budget était un crédit d'impôt, et cela ne nous a jamais plu. La déduction fiscale est le mécanisme tout indiqué pour payer les frais de déplacement, et cetera.

Pouvez-vous apporter des modifications? Je ne le sais pas. Je n'ai pas grand espoir à ce chapitre. Je sais que le projet de loi C-241 a franchi l'étape de la troisième lecture à la Chambre et vous voilà en train de l'étudier. La ligne d'arrivée est bien en vue. Il ne semble pas y avoir de problèmes avec le projet de loi dans sa forme actuelle. Il est très simple. Il existe probablement déjà des formulaires très simples, comme le T2200, qui permettraient de réaliser les objectifs du projet de loi.

Le sénateur Smith : Pourrait-il y avoir matière à confusion, au vu des petites différences qui existent entre le projet de loi C-19 et le projet de loi C-241? Cela ne risque-t-il pas de semer la confusion chez vos membres? Ces différences pourraient-elles entraîner de la confusion ou des problèmes dans

Mr. Hulkkonen: There's always confusion when it comes to the Income Tax Act, so yes, there would be some. But again, this isn't even just for union members; this is for travelling Canadians. It's not a partisan bill. It's not a union bill. It's a tradesperson bill, so all tradespeople would have a simple way of claiming that deduction. I know the way that Bill C-241 is proposed, it's very simple. How the form is, how it incorporates into the Income Tax Act, I'm not sure, but I'll leave that in more capable hands.

[Translation]

Senator Smith: Do I have time for another question?

[English]

The existing labour mobility tax deduction is conditional on temporary work location and temporary lodging being in Canada. There's no condition like this in Bill C-241.

Do your members work across the border? If so, is there something that could potentially become an issue should Bill C-241 pass?

Mr. Hulkkonen: It was never intended to be a cross-border bill. It was always intended to be in Canada only.

[Translation]

Senator Smith: All right. Thank you.

[English]

Senator Loffreda: Thank you for being here this morning to discuss these issues and our bill.

I'll just take you back. When we had the Parliamentary Budget Officer, Yves Giroux, here in committee, he stated the following:

. . . The bill seeks to eliminate the maximum deduction amount of \$4,000 and to reduce the distance to the job site from 150 kilometres to 120 kilometres.

To do those things without running into the problems the finance officials and my office have raised, it makes more sense to amend paragraph 8(1)(t) in order to remove the \$4,000 cap, and to amend paragraph 8(14)(c) in order to replace 150 kilometres with 120 kilometres. Those are the two simplest ways to achieve the purpose of the bill, while

l'application par le ministère du Revenu du gouvernement fédéral?

M. Hulkkonen : La Loi de l'impôt sur le revenu donne toujours lieu à de la confusion, donc, oui, il y en aura. Mais je répète qu'il n'y a pas que nos membres syndiqués qui sont concernés; les Canadiens qui se déplacent le sont aussi. Ce projet de loi n'est pas partisan. Il s'agit d'un projet de loi pour les gens de métier, qui leur permettra de réclamer cette déduction de façon simple. Le projet de loi C-241 propose des mesures très simples. Par contre, pour ce qui est du formulaire, de sa place dans la Loi de l'impôt sur le revenu, je ne sais pas. Je m'en remets aux experts.

[Français]

Le sénateur Smith : Ai-je le temps de poser une autre question?

[Traduction]

La déduction fiscale pour la mobilité de la main-d'œuvre actuelle est assujettie à des conditions. Il doit s'agir d'une réinstallation temporaire dans un logement temporaire au Canada. De telles conditions ne figurent pas dans le projet de loi C-241.

Vos membres travaillent-ils aux États-Unis? Dans l'affirmative, l'adoption du projet de loi C-241 pourrait-elle entraîner des problèmes?

M. Hulkkonen : Ce projet de loi n'a pas été rédigé pour traiter de questions transfrontalières. L'intention a toujours été de traiter de ce qui se passe au Canada.

[Français]

Le sénateur Smith : D'accord. Merci.

[Traduction]

Le sénateur Loffreda : Je vous remercie de votre présence ce matin pour discuter de ces questions et de notre projet de loi.

Permettez-moi de revenir en arrière. Lors de sa comparution devant notre comité, le directeur parlementaire du budget, Yves Giroux, a indiqué ce qui suit :

Ce qui est visé par le projet de loi, c'est l'élimination de la limite de 4 000 \$ et la réduction de la distance de 150 à 120 kilomètres.

Pour atteindre ces objectifs sans éprouver les problèmes que nous avons mentionnés, le ministère des Finances et nous, il serait plus simple de modifier l'alinéa 8(1)(t) pour enlever la limite de 4 000 \$ et de modifier l'alinéa 8(14)(c) en changeant 150 kilomètres pour 120 kilomètres. Ce serait deux manières plus simples d'atteindre l'objectif du projet

avoiding the administrative issues flagged by the finance officials.

Do you agree that amending Bill C-241 in this way would reach the main objectives of the bill while avoiding administrative issues related to having two similar deductions? Would you agree that there are some issues that need to be amended in this bill?

Mr. Hulkkonen: There are many questions there, so can you start with —

Senator Loffreda: Let's start with the first amendment he's proposing: to remove the \$4,000 cap and to amend and replace the 150 kilometres with the 120 kilometres. If I go into the issues, there is the \$4,000 and then there is the kilometres. Those are two amendments he's proposing.

Mr. Hulkkonen: I was against a limit to the deduction from day one. I was against it being a credit, and it later turned into a deduction, which I agree with.

Whatever needs to be done to make tradespeople able to write off their true expenses when they travel, I'm in favour of. However, the intent of the original budget was not the same as Bill C-241. So I am happy to see there is consideration to now amend that, but I have no faith in the process of it actually happening.

Senator Loffreda: Okay. There are issues with the bill. For example, it does not define travel expenses or construction activity; they are not defined in the bill, which could lead to confusion. The bill also raises issues of fairness between the tradespeople, contracted apprentices and other employees in terms of considering non-deductible personal expenses for some and deductible for others. There are some equality issues there. You talked about parity in your opening statement.

The bill also does not require a minimum relocation period or set limits on the number of trips or the number of deductible expenses —

Mr. Hulkkonen: You shouldn't have any limits. If we need Canadians to travel across the country, there should be no limit on how long it takes for them to get there, how long they are there and how many times they go there. If a project has to be built, it needs to be built.

Senator Loffreda: But the travel could span multiple fiscal years. Do you feel that's —

Mr. Hulkkonen: Absolutely. Many projects span multiple years.

de loi, en évitant les problèmes administratifs qui ont été mentionnés par mes collègues du ministère des Finances.

Êtes-vous d'accord qu'amender le projet de loi C-241 de cette manière permettrait l'atteinte des principaux objectifs du projet de loi, tout en évitant les problèmes administratifs liés à l'existence de deux déductions similaires? Êtes-vous d'accord qu'il faille modifier certains éléments dans ce projet de loi?

M. Hulkkonen : Vous m'avez posé beaucoup de questions, alors vous pouvez commencer avec...

Le sénateur Loffreda : Commençons avec la première modification qu'il propose : enlever la limite de 4 000 \$ et changer 150 kilomètres pour 120 kilomètres. La limite de 4 000 \$ et les kilomètres sont les deux enjeux. Il s'agit des deux modifications qu'il propose.

M. Hulkkonen : Dès le départ, j'étais contre l'idée d'avoir une limite de déduction et un crédit d'impôt. Ce crédit d'impôt a plus tard été transformé en déduction, ce avec quoi je suis accord.

Je suis favorable à tout ce qui peut être fait pour que les gens de métier puissent déduire leurs dépenses réelles lorsqu'ils se déplacent. Toutefois, l'intention dans le budget initial n'était pas la même que celle du projet de loi C-241. Je suis donc heureux de constater que l'on envisage maintenant d'apporter des modifications, mais je ne crois pas que cela se concrétisera.

Le sénateur Loffreda : D'accord. Le projet de loi pose certains problèmes. Par exemple, il ne définit pas les frais de déplacement ou les activités de construction; ces termes ne sont pas définis dans le projet de loi, ce qui pourrait donner lieu à de la confusion. Le projet de loi soulève également des questions en matière d'équité entre les gens de métier, les apprentis liés par contrat et les autres employés : des dépenses personnelles seront non déductibles pour certains et déductibles pour d'autres. Il y a là des problèmes en matière d'égalité. Vous avez parlé de parité dans votre déclaration liminaire.

Ensuite, le projet de loi n'exige pas une période de réinstallation minimale ou n'établit pas de limite quant au nombre de déplacements ou aux dépenses déductibles...

M. Hulkkonen : Il ne devrait pas y avoir de limites. Si les Canadiens doivent se déplacer d'un bout à l'autre du pays, on ne devrait pas imposer de limites quant à la durée du trajet, à la durée du séjour et au nombre de déplacements. S'il faut réaliser un projet, il faut le mener à bien.

Le sénateur Loffreda : Les déplacements pourraient toutefois s'étendre sur plusieurs années. Croyez-vous que...

M. Hulkkonen : Absolument. Bon nombre de projets s'étendent sur plusieurs années.

Senator Loffreda: And the taxpayers will have to choose between the two options. This will result in the taxpayer having substantially similar deductions for the same purpose while leading to administrative challenges for the Canada Revenue Agency.

You didn't feel that the budget implementation act and the labour mobility tax deduction achieved the objectives of this bill? You feel there are objections here —

Mr. Hukkonen: No. There are shortcomings there, yes.

Senator Loffreda: Because Canada's Building Trades Unions stated that they were in favour of the Budget Implementation Act and they were not in favour of this bill right here.

Mr. Hukkonen: I won't get into them, but there were some politics that existed behind the scenes on that one as well. I was well aware of the process.

Senator Loffreda: Why do you say there were politics behind the scenes there?

Mr. Hukkonen: I won't get into those right now because I don't want to muddy the waters on anything. The entire intent of Bill C-241 is to make a very simple bill that doesn't leave anyone behind. Travel costs may be many. They may be by vehicle, air or train. It's whatever works for the individual travelling from their place of residence — there's not an airport in remote communities, so those people have to go by car; other people have access to rail.

We could make the bill very complicated, but the best thing to do is to make it simple. I'm sure that when it comes out in the form of a document that has to be filled out, those people in finance and in the income tax part of the government can simplify it. It doesn't have to be confusing.

The Acting Chair: Thank you, Senator Loffreda. You might go on a second round. We will move on.

Senator MacAdam: In terms of your membership, approximately what percentage of your members could avail themselves of the benefits proposed under this bill? I know you mentioned you don't have access to their tax information, but with your knowledge of the membership, how many would travel 120 kilometres to go to a work site? I'm assuming some employers may reimburse some travel costs, so that would have to be taken into consideration as well.

Do you have any sense of approximately what percentage of your membership might benefit from this bill?

Le sénateur Loffreda : Les contribuables auront deux options. Au bout du compte, les contribuables recevront des déductions de nature similaire pour les mêmes besoins, alors que l'Agence de revenu du Canada sera confrontée à des problèmes administratifs.

Vous n'étiez pas d'avis que la Loi d'exécution du budget et la déduction fiscale pour la mobilité de la main-d'œuvre permettaient de réaliser les objectifs énoncés dans ce projet de loi? Vous avez l'impression qu'on s'oppose...

M. Hukkonen : Non, mais il y a des lacunes.

Le sénateur Loffreda : J'avance cela, car les Syndicats des métiers de la construction du Canada étaient en faveur de la Loi d'exécution du budget et n'étaient pas en faveur du projet de loi dont nous sommes saisis.

M. Hukkonen : Je n'entrerai pas dans les détails, mais on s'est livré à des manœuvres politiques en coulisse à ce sujet. Je suis bien au fait du processus.

Le sénateur Loffreda : Pourquoi dites-vous que l'on s'est livré à des manœuvres politiques en coulisse?

M. Hukkonen : Je ne vais pas en parler maintenant, car je ne veux pas embrouiller la situation. L'intention première du projet de loi C-241 est d'être très simple et de ne laisser personne pour compte. Il peut y avoir beaucoup de frais de déplacement, en voiture, en avion ou en train. L'objectif est d'aider ceux qui doivent se déplacer entre leur lieu de résidence et le travail. Les collectivités éloignées ne sont pas dotées d'aéroports. Les gens doivent donc se déplacer en voiture ou en train.

Nous pourrions compliquer les choses, mais la meilleure solution est de produire un projet de loi qui sera simple. Je suis convaincu que les employés du ministère des Finances et ceux du ministère du Revenu sauront préparer un formulaire qui sera simple. Nul besoin d'augmenter la confusion.

Le président suppléant : Je vous remercie, sénateur Loffreda. Vous aurez peut-être la possibilité de poser des questions pendant une deuxième série de questions. Nous devons poursuivre.

La sénatrice MacAdam : Combien de vos membres pourraient se prévaloir des avantages proposés dans ce projet de loi? Vous nous avez dit que vous n'avez pas accès à leurs renseignements fiscaux, mais d'après ce que vous savez de vos membres, combien d'entre eux sont contraints de parcourir 120 kilomètres pour se rendre sur un chantier? J'imagine que certains employeurs remboursent une partie des frais de déplacement, et il faudrait en tenir compte également.

Avez-vous une idée approximative du nombre de vos membres qui profiteront de ce projet de loi?

Mr. Hulkkonen: At any given time, there are thousands of carpenter members alone who are travelling across Canada. With the amount of work that we see coming and that is projected, that could easily double.

I don't know the exact number. I know in my local, where my membership has been around 600 active members, at any given time, we've probably got 30 to 40 on the road.

Senator MacAdam: Okay.

This bill does not link the expenses claimed to earned income. That is one way this bill is different than the other deduction. I want your thoughts on that. Do you think that could open it up to abuse? With all this travel and incurring all these expenses, you have to link that to earned income. That's what the previous bill did. This doesn't talk about that.

Mr. Hulkkonen: It was left very simple just so that whatever the structure was to put it into place could be implemented. It wasn't open-ended in the hope there would be confusion or fraud; it was left simple so that those who come up with all the forms and reporting methods could fill in the blanks on that.

I believe there are many forms in place now that require employer input, so it's not like someone could just travel and not link it to their income.

I'm not the person who would create those forms.

Senator MacAdam: Right. I realize it would obviously be linked to income, but with all the travel costs, it's conceivable that the travel could be a huge percentage of your actual earned income or your gross income from doing activities.

Mr. Hulkkonen: And it is. I watched my son destroy a vehicle in two years by travelling 100,000 kilometres a year. He spent all of his spare money on food and lodging. He probably would have been better to just stay home. That would be another body not at a project that's not getting built.

There's an entire reason why. I'd look at the reverse argument: Why should we limit those deductions for travelling tradespeople? That's been the issue all along. Everyone in this room, quite conceivably, can write off whatever they need to throughout the entire calendar year. Why should our tradespeople have it any worse? We're not asking for better. We're just looking for the same consideration.

Senator MacAdam: Okay. It was just for me — your thoughts on the difference between the two deductions.

M. Hulkkonen : Bon an, mal an, des milliers de menuisiers parmi nos membres se déplacent partout au Canada. Nous savons que beaucoup de travail s'en vient, et ce chiffre pourrait donc facilement doubler.

Je n'ai pas de chiffre exact à vous donner. Ma section locale compte près de 600 membres actifs, et il y en a toujours 30 ou 40 qui sont en déplacement.

La sénatrice MacAdam : D'accord.

Dans le projet de loi, on n'établit pas de lien entre les dépenses et le revenu gagné. Il s'agit là d'une différence par rapport à l'autre déduction. J'aimerais savoir ce que vous en pensez. Pourrait-il y avoir des abus? Lorsqu'il y a tant de déplacements et de dépenses engagées, il doit y avoir un lien avec le revenu gagné. Le projet de loi précédent en tenait compte, mais ce n'est pas le cas dans le projet de loi dont nous sommes saisis.

M. Hulkkonen : Le projet de loi a été rédigé fort simplement pour que la structure choisie puisse être mise en place. Il n'est pas vague pour donner lieu à de la confusion ou de la fraude, mais plutôt pour que les décideurs qui élaboreront les formulaires et les moyens pour déclarer l'information puissent clarifier le processus.

Je crois que, à l'heure actuelle, de nombreux formulaires nécessitent des renseignements de la part de l'employeur, alors l'employé ne pourrait tout bonnement se déplacer sans établir de lien avec son revenu.

Ce n'est pas moi qui créerais ces formulaires.

La sénatrice MacAdam : Oui. Je comprends qu'un lien serait établi avec le revenu, mais étant donné tous les coûts de déplacement, on pourrait concevoir qu'un déplacement représenterait un grand pourcentage du revenu gagné ou brut découlant de ces activités.

M. Hulkkonen : Et c'est le cas. J'ai vu mon fils anéantir un véhicule en deux ans parce qu'il parcourait 100 000 kilomètres par année. Toutes ses économies servaient à son alimentation et à son logement. Il aurait probablement mieux fait de rester à la maison, mais un employé aurait manqué à l'appel pour des projets qui n'auraient pu être construits.

La décision se justifie complètement. J'explorerais l'argument inverse : pourquoi devrait-on limiter les déductions des gens de métier en déplacement? C'est le problème depuis le début. On peut très bien s'imaginer que toutes les personnes ici présentes peuvent déduire toute dépense tout au long de l'année. Pourquoi la situation devrait-elle être plus ardue pour nos gens de métier? Nous ne demandons pas à être mieux traités que les autres. Nous demandons seulement le même traitement.

La sénatrice MacAdam : D'accord. Je posais la question pour mes... vos réflexions sur la différence entre les deux déductions.

Mr. Hulkkonen: The difference is that the other bill obviously had a lot more input and made it through different levels of government or Finance Canada. This was simple as a private member's bill. I don't have access to all of that. I simply petitioned my local MPs as to who would consider taking it forward, and Chris Lewis stepped up.

Senator MacAdam: Okay, thank you.

[Translation]

Senator Dagenais: I'm going to ask you a few questions. I'm going to talk about income in general for construction workers. To what extent could this ability to deduct travel expenses enable tradespeople to increase their incomes?

[English]

Mr. Hulkkonen: Absolutely.

[Translation]

Senator Dagenais: Are there workers who don't benefit from the current \$4,000, because for them it's too complicated tax-wise or too costly in accounting fees?

[English]

Mr. Hulkkonen: Yes. I can tell you again just from personal experience. That was why I really wanted this bill to take off. It is difficult watching young people try to get ahead in their trade but they can't because they are just paying too much that many give up. We have a lot of tradespeople who make it to their second or third year of apprenticeship and, due to the cost of their travel and out-of-pocket expenses, they give up and go work somewhere else.

[Translation]

Senator Dagenais: In your opinion, will this law favour contractors in their choice of labour during major construction projects?

[English]

Mr. Hulkkonen: Yes. The interesting thing is that entrepreneurs can actually write off their expenses. I know that because I was one before my life as a representative for tradespeople. The workers who are working for them can't. A lot of crews are a boss and three or four workers. They travel. The boss writes everything off. The workers can't write anything off if they have to get there themselves.

M. Hulkkonen : La différence est que l'autre projet de loi contenait de toute évidence beaucoup de détails et a franchi les étapes des différents ordres de gouvernement ou de Finances Canada. C'était simple, comme c'était un projet de loi d'initiative parlementaire. Je n'ai pas accès à tous ces outils. J'ai simplement demandé aux députés de ma région qui envisagerait de porter ce dossier, et Chris Lewis a répondu présent.

La sénatrice MacAdam : D'accord, merci.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Je vais vous poser quelques questions. Je vais vous parler des revenus en général des travailleurs de la construction. Dans quelle mesure cette capacité de déduire les dépenses de déplacements pourrait-elle permettre aux travailleurs de métier d'augmenter leurs revenus?

[Traduction]

M. Hulkkonen : Tout à fait.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Y a-t-il des travailleurs qui ne bénéficient pas des 4 000 \$ actuels, parce que pour eux c'est trop compliqué sur le plan fiscal ou c'est trop coûteux en frais de comptable?

[Traduction]

M. Hulkkonen : Oui. Ici encore, je peux vous décrire mon expérience personnelle, qui m'a vraiment motivé à lancer ce projet de loi. Il est pénible de regarder les jeunes essayer en vain de cheminer dans leurs corps de métier : leurs dépenses sont trop élevées, alors ils sont nombreux à baisser les bras. Bon nombre de gens de métier qui en sont à leur deuxième ou troisième année de formation d'apprenti abandonnent la partie et vont travailler ailleurs à cause des coûts de déplacement et des dépenses qu'ils doivent eux-mêmes payer.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Selon vous, cette loi va-t-elle favoriser les entrepreneurs pour le choix de leur main-d'œuvre lors de grands chantiers?

[Traduction]

M. Hulkkonen : Oui. Fait intéressant : les entrepreneurs peuvent déduire leurs dépenses. Je le sais parce que j'en ai été un avant de représenter les gens de métier. Les employés qui travaillent pour eux ne peuvent en faire autant. Bien des équipes sont composées d'un patron et de trois ou quatre travailleurs. Ils se déplacent. Le patron déduit toutes ses dépenses. Les employés ne peuvent rien déduire s'ils doivent se rendre quelque part par leurs propres moyens.

[Translation]

Senator Dagenais: You talked about this a bit in your introduction, but could you give us more information on the benefits tradespeople have on the American side, as compared to the current situation in Canada?

[English]

Mr. Hulkkonen: From what I understand of the U.S. side, because I do have friends there, they were all in shock that this bill even had to be introduced because their tradespeople can write off what we can't in Canada. That was from their mouths.

[Translation]

Senator Dagenais: Some things are sometimes simpler in the United States. I'm not the only one who thinks so.

[English]

Senator Galvez: Thank you for being with us today, Mr. Hulkkonen.

You said that you know that the bill is about parity, the cost and mobility. I understand very well about the cost because as a civil engineer, I have dealt with tradespeople and technicians in all the areas. I know that things are not the same; they are really different. An electrician or somebody in electronics has more advantages than a carpenter or a mason. I understand that.

I want to talk about the issues with parity and those differences. You said it's already complicated in terms of taxes. Imagine in Quebec where we have two tax reports to do. It's very complicated. I understand that not everybody has the same ability to fill out the forms — or have the time — and see all the places where they can write off some of their expenses. But at the end, the issue is not with respect to whether they are independent workers or working for a given entrepreneur. What is the big difference? Because I know independent workers write off a lot of things while working for a company — it's linked to earnings, as my colleague was talking about.

Mr. Hulkkonen: That's an interesting point. A lot of people who consider themselves independent employers or workers are actually not. They are dependent upon someone else for their employment. They are actually the ones who are playing with the tax system whereas they should actually be remitted for their income tax, Canada Pension Plan, or CPP, Employment Insurance, or EI, et cetera, and they should have Workplace Safety and Insurance Board, or WSIB, paid on them.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Vous en avez un peu parlé dans votre introduction, mais pourriez-vous nous donner plus d'information sur les avantages des travailleurs de métier du côté américain comparativement à la situation actuelle au Canada?

[Traduction]

M. Hulkkonen : Voici ce que je sais de la situation aux États-Unis. J'ai des amis qui y habitent et ils étaient tous stupéfaits d'apprendre que ce projet de loi devait même être déposé : chez eux, les gens de métier peuvent déduire les dépenses qui sont inadmissibles au Canada. C'est ce qu'ils m'ont eux-mêmes dit.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Plusieurs choses sont parfois plus simples aux États-Unis. Vous ne me le faites pas dire.

[Traduction]

La sénatrice Galvez : Merci d'être parmi nous, monsieur Hulkkonen.

Vous avez dit savoir que le projet de loi porte sur la parité, les coûts et la mobilité. Je suis très consciente de la question des coûts parce que j'ai interagi avec de nombreux gens de métier et de techniciens dans ma carrière d'ingénieure civile. Je sais que les situations de chacun diffèrent grandement. Un électricien ou un travailleur de l'électronique a plus d'avantages qu'un charpentier ou un maçon. J'en suis consciente.

J'aimerais parler de la parité et des différences à cet égard. Vous avez dit que la situation est déjà compliquée en raison de la fiscalité. Imaginez la situation au Québec où nous devons produire deux déclarations de revenus. C'est très compliqué. Je comprends que certains sont moins en mesure de produire ces déclarations — ou ont moins de temps — et de cerner tous les champs où ils peuvent déduire certaines de leurs dépenses. Or, au bout du compte, la question n'est pas de savoir s'ils sont des travailleurs autonomes ou s'ils travaillent pour un entrepreneur précis. Quelle est la grande différence? Je pose la question parce que je sais que les travailleurs autonomes déduisent de nombreuses dépenses lorsqu'ils travaillent pour une compagnie — les déductions sont liées aux revenus, comme ma collègue le disait.

M. Hulkkonen : C'est un point intéressant. Bon nombre de personnes qui se considèrent comme des employeurs ou des travailleurs autonomes ne le sont en fait pas. Ils dépendent de quelqu'un d'autre pour travailler. Ce sont eux qui profitent du régime fiscal alors qu'ils devraient payer l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, ou RPC, l'assurance-emploi, et cetera. On devrait aussi retenir des sommes de leurs chèques pour la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, ou WSIB.

There is an entire underground economy in Canada and the United States where workers are classified as independent employees but they are not; they are actually dependent upon the employer. They should be taxed and paying their fair share of CPP and EI so that the burden doesn't fall upon those employers who are running their businesses properly. That's one consideration.

Again, if you are truly an independent contractor, you can write off all of your travel, but if you are a worker who is working for that independent contractor, you cannot.

Senator Galvez: So what is happening right now is there is this lack of manpower, so that's why these independent workers have to go wherever they are called. They don't have just one boss but different bosses, sometimes in different provinces. I see people in Quebec going to Ontario, New Brunswick or Nova Scotia and having to drive hundreds of kilometres because of that.

How can we repair the situation when you're saying that independent workers can have more possibilities of tricking the system than those who are working for just one employer — but unfortunately, this is impossible because of the lack of manpower right now?

Mr. Hultkonen: That's an entirely different conversation. We can talk for days on that.

Unions have always fought for people to be classified properly. Again, with a bill like this, it would encourage people to actually act responsibly and act as an employee who is able to write off their travel. That's ultimately what those people are trying to do: They are trying to cover their expenses and pretend they are a business when they are not.

Even though they work for multiple different people, so do our members. An average apprentice will work for 10 different contractors in four years. That doesn't make them an independent contractor. They move from one job or one employer to another. A lot of these self-classified independent contractors or independent workers are doing that as well, but they are just not paying their tax. They are taking what is called a "straight cheque" in the industry.

Senator Galvez: As you said, it is a longer conversation.

You said that the intent of the two provisions included in Bill C-241 and the amendment to the Income Tax Act had different intentions. Can you expand upon that?

Il existe au Canada et aux États-Unis une économie clandestine où les travailleurs sont classifiés comme travailleurs autonomes alors qu'ils ne le sont pas : ils dépendent réellement d'un employeur. Ils devraient être imposés et payer leur juste part du RPC et de l'assurance-emploi pour que le fardeau ne pèse pas seulement sur les employeurs qui exploitent adéquatement leurs entreprises. C'est une considération.

Je le répète : les entrepreneurs qui sont réellement autonomes peuvent déduire toutes les dépenses liées aux déplacements. De leur côté, les travailleurs embauchés par ces entrepreneurs autonomes ne peuvent en faire autant.

La sénatrice Galvez : En ce moment, la pénurie de main-d'œuvre pousse ces travailleurs autonomes à se rendre partout où on leur offre du travail. Ils ont plus d'un patron, parfois dans différentes provinces. Je sais que des Québécois se rendent en Ontario, au Nouveau-Brunswick ou en Nouvelle-Écosse et parcourent des centaines de kilomètres sur la route pour cette raison.

Comment rectifier la situation alors que, comme vous le décrivez, les travailleurs autonomes ont plus d'occasions de profiter du système que ceux qui n'ont qu'un employeur et que, malheureusement, aucune solution n'est possible en raison de la pénurie de main-d'œuvre?

M. Hultkonen : C'est une tout autre paire de manches dont nous pourrions parler pendant des jours.

Les syndicats se sont toujours battus pour que la classification des travailleurs soit adéquate. Un projet de loi comme celui-ci inciterait les gens à agir responsablement et en tant qu'employés pouvant déduire leurs dépenses de déplacements. Au bout du compte, c'est ce que ces gens tentent de faire : ils tentent de déduire leurs dépenses et de se faire passer pour une entreprise alors qu'ils n'en sont pas une.

Ils travaillent peut-être pour différents entrepreneurs, mais nos membres aussi. En moyenne, un apprenti travaille pour 10 entrepreneurs sur une période de quatre ans. Cela ne fait pas d'eux des entrepreneurs autonomes pour autant. Ils passent d'un projet ou d'un employeur à l'autre. Bon nombre des gens qui se disent entrepreneurs ou travailleurs autonomes le font aussi, mais sans payer leurs impôts. Ils empochent l'intégralité du chèque, comme on le dit dans notre milieu.

La sénatrice Galvez : Comme vous le dites, on pourrait en parler plus longuement.

Vous avez mentionné que les deux dispositions du projet de loi C-241 et la modification à la Loi de l'impôt sur le revenu ont deux intentions différentes. Pouvez-vous approfondir cette question?

Mr. Hulkkonen: I don't have the final wording of the current budget or act in front of me, so I can't get too technical on it. But the intent of the tax deduction — Bill C-241 — was to truly encourage people to look at other options outside of what is available in their immediate area. There are lots of skilled tradespeople across Canada who could be used on projects that are nowhere near their places of residence. With a \$4,000 limit on that, they wouldn't necessarily even consider going there. Two flights could be \$4,000. After that, they are spending money out of their pockets to go work somewhere.

I did it myself. I commuted for three years to Sault Ste. Marie from Windsor. Ultimately, you are no further ahead. But to be able to actually write off those expenses, you would be able to recoup those costs by the end of the year. These are considerations that all people have: How do I budget for this, and how do I balance my own books?

Senator Galvez: I will go on a second round.

Senator Pate: Thank you very much for joining us. You might have covered this, so I apologize if I missed the details. It sounds like employers are actually not working as employers. So would I be correct in understanding, then, that most members don't actually get reimbursed for their travel expenses from employers; they are expected to operate as a series of independent contractors?

Mr. Hulkkonen: They won't even necessarily act as independent contractors. Those who are actually doing the job properly will take a normal cheque and will have their expenses taken off of that. But they will be at a serious disadvantage because they don't have a way to write off the deductions. That's the entire intent of Bill C-241. It's another thing that will help bring those people out of the underground and let them claim their expenses and recuperate costs. They don't have to be underground. When they go underground, you're not collecting income tax on them either. Billions of dollars in Canada are lost every year on activities such as you described.

Senator Pate: So the introduction of the tax deduction currently doesn't assist that process?

Mr. Hulkkonen: It's only \$4,000.

Senator Pate: Okay. And employers don't reimburse beyond that or —

Mr. Hulkkonen: Some employers do and some don't. It's entirely up to that employer.

Senator Pate: Okay.

M. Hulkkonen : Je n'ai pas la dernière version du budget ou de la loi actuelle sous les yeux, alors je ne peux pas en parler en détail. Je peux néanmoins dire que l'objectif derrière la déduction fiscale — le projet de loi C-241 — était de vraiment inciter les personnes à trouver des options en-dehors de leur région immédiate. Le Canada compte de nombreux gens de métier qui pourraient travailler à des chantiers loin de leurs lieux de résidence. Étant donné le plafond de 4 000 \$, ils n'envisagent pas nécessairement de se déplacer. Deux vols peuvent coûter 4 000 \$. Au-delà de ce montant, ils paient de leurs poches pour aller travailler ailleurs.

Je l'ai moi-même fait. Pendant trois ans, j'ai fait l'aller-retour entre Sault Ste. Marie et Windsor. Au bout du compte, on ne gagne pas d'argent. Si, au contraire, on pouvait déduire ces dépenses, on pourrait récupérer ces coûts avant la fin de l'année. Tous les travailleurs ont les mêmes réflexions : comment faire un budget pour ces activités, et comment dresser mon bilan?

La sénatrice Galvez : Je reprendrai la parole pendant la deuxième série de questions.

La sénatrice Pate : Merci beaucoup d'être parmi nous. Vous avez peut-être parlé du sujet que je vais aborder, et je vous demande pardon si je n'ai pas entendu les détails. J'ai l'impression que les employeurs n'agissent pas en tant que tels. Serait-ce donc juste de dire que la plupart des membres ne se font pas rembourser leurs dépenses de déplacement par leurs employeurs et qu'on s'attend plutôt à ce qu'ils agissent comme un groupe d'entrepreneurs autonomes?

M. Hulkkonen : Ils n'agissent même pas nécessairement comme des entrepreneurs autonomes. Ceux qui suivent les règles soustraient leurs dépenses de leurs chèques. Ils sont cependant grandement désavantagés parce qu'ils n'ont pas de moyen de déduire les dépenses. Voilà l'objectif même du projet de loi C-241. C'est un autre élément qui aidera ces travailleurs à sortir de la clandestinité et à leur permettre de déduire les dépenses et de récupérer les coûts. Ils n'ont pas à agir dans la clandestinité. Lorsqu'ils évoluent dans l'économie clandestine, le gouvernement ne peut pas non plus percevoir d'impôt sur leur revenu. Des milliards de dollars sont perdus chaque année au Canada à cause d'activités comme celles que vous avez décrites.

La sénatrice Pate : L'arrivée de la déduction fiscale ne facilite donc pas ce processus à l'heure actuelle?

M. Hulkkonen : Le montant s'élève seulement à 4 000 \$.

La sénatrice Pate : D'accord. Et les employeurs ne remboursent pas de dépenses au-delà de ce montant ou...

M. Hulkkonen : Certains en remboursent; d'autres, non. La décision revient entièrement à l'employeur.

La sénatrice Pate : D'accord.

Would you have any other recommendations that would prevent employers from not reimbursing full expenses?

Mr. Hulkkonen: Not really. I do not see what the purpose of that would be. If the person is truly spending money out of pocket to go to work, then why wouldn't they be able to recuperate those costs?

Senator Pate: So you still see it as necessary through the tax system rather than through the employment —

Mr. Hulkkonen: You can't force employers to do that. I don't think it's a good idea, either, to force employers to do that because that will cause other shenanigans. I see it daily as a union rep.

To make a simple system that is fair for all Canadians would be the solution to a big problem.

Senator Pate: You mentioned the issue in terms of recruitment, and I appreciate that. What barriers do you see currently beyond the ones you have already identified for getting particular groups, such as people living in poverty or people who are marginalized whether by race or gender, into the various trades you have talked about? Also, do you see any way this bill would actually address those barriers or do those barriers need to be addressed in other ways?

Mr. Hulkkonen: We are already doing great work addressing those barriers. The federal government has several programs available to help recruit from those areas of the population. The provincial government of Ontario is also doing great work on that.

We utilize everything we can to encourage that. I can tell you that our membership has grown significantly due to encouraging females into the trades, as well as people with other barriers. We do as much as we can to encourage that already.

Senator Pate: Can you give us any information, if you have it, about the average income of those who you think might be expected to benefit from this?

Mr. Hulkkonen: For someone who stays at home, from my statistics, the average member would work about 1,500 hours per year. When you open up the opportunity for some of these "camp projects" as they're called, those workers could easily work in excess of 3,000 hours per year. There is potential to double the income.

Senator Pate: What is the average income in the area?

Mr. Hulkkonen: Quick math would be about \$75,000 or \$85,000 per year currently for a licensed tradesperson.

Avez-vous d'autres recommandations qui empêcheraient les employeurs de ne pas rembourser la totalité des dépenses?

M. Hulkkonen : Pas vraiment. Je ne vois pas ce que serait l'objectif. Si quelqu'un paie vraiment des dépenses de sa poche pour le travail, pourquoi ne pourrait-il pas récupérer ces coûts?

La sénatrice Pate : Vous croyez donc encore qu'il faut passer par le régime fiscal plutôt que par l'employeur...

M. Hulkkonen : On ne peut forcer les employeurs à rembourser les dépenses. À mon avis, il ne serait pas judicieux de contraindre les employeurs à rembourser ces dépenses parce que d'autres manigances verront le jour.

La solution à ce grand problème serait de créer un système simple et juste pour tous les Canadiens.

La sénatrice Pate : Vous avez mentionné le problème de recrutement, et je vous en remercie. Selon vous, quels autres obstacles, mis à part ceux que vous avez déjà mentionnés, empêchent des tranches de la population — comme les personnes vivant dans la pauvreté ou étant marginalisées en raison de leur race ou leur sexe — d'intégrer les divers corps de métier? Par ailleurs, ce projet de loi pourrait-il aplanir ces obstacles, ou faut-il y remédier par d'autres moyens?

M. Hulkkonen : Nous prenons déjà d'excellentes mesures pour aplanir ces obstacles. Le gouvernement fédéral compte plusieurs programmes pour favoriser le recrutement dans ces groupes de la population. Le gouvernement ontarien fait lui aussi bonne figure à cet égard.

Nous nous servons de tous les outils à notre disposition pour favoriser ce recrutement. Je peux vous dire que notre effectif a considérablement augmenté depuis qu'on encourage les femmes et les groupes connaissant d'autres obstacles à intégrer les corps de métier. Nous déployons déjà autant d'efforts que possible pour inciter ces groupes à joindre nos rangs.

La sénatrice Pate : Si vous en avez, pouvez-vous nous donner des renseignements sur le revenu moyen des travailleurs qui, selon vous, bénéficieraient de cette mesure?

M. Hulkkonen : Un membre qui reste dans sa région, selon mes statistiques, travaille en moyenne environ 1 500 heures par année. Si on ajoute les options des chantiers pour lesquels on doit se déplacer, ce même membre peut facilement travailler plus de 3 000 heures par année. Il serait possible de doubler le revenu.

La sénatrice Pate : Quel est le revenu moyen dans le secteur?

M. Hulkkonen : En faisant des calculs rapides, je peux affirmer qu'une personne de métier brevetée gagne actuellement de 75 000 à 85 000 \$ par année.

Senator Pate: What's the range? What would be the lowest, say an apprentice, through to master level?

Mr. Hulkkonen: A lot of apprentices who are working in the non-unionized industry are actually working at minimum wage to start.

Senator Pate: Okay. That's fine. Thank you very much.

[Translation]

The Acting Chair: Before moving on to the second round, I would like to ask my colleagues to stay after the meeting, we will have a brief in camera session to discuss tomorrow's agenda.

I'll put on my committee member hat to ask you a question.

Senator Loffreda and other colleagues have pointed out the discrepancies between what's currently in this bill and what's already in the 2022 budget.

There is one point that has not yet been addressed. Currently, there is an obligation to stay away from home for 36 hours in order to deduct these expenses. In the bill, there is no such constraint.

For example, a person can leave in the morning, go to work sites and return in the evening. This situation does not exist in other trades or professions. This is one of the discrepancies with the current system.

You talked about fairness and parity. Do you have any comments on this lack of requirement to stay away for at least 36 hours in order to be able to deduct these expenses?

[English]

Mr. Hulkkonen: Yes. Again, at face value, you can see the difference in parity where there are lots of travelling salespeople, consultants or others who do travel. They might travel a loop. I do it occasionally. I'll travel to London and Sarnia and back to Windsor in a day, and that's well in excess of 120 kilometres.

Why would we put a cap on time spent away from home when there are many projects being built or other types of work — it's not just construction. It could be a mechanic in northern Ontario who would have to travel to do something. Why would you put a time limit on that when there is not even lodging at a lot of these projects? Just to be able to go to the job and back, there is no way to stay away from home. You physically have to drive there, take a plane, a train, whatever it is, and then come back in the evening. That's a lot of time spent away from home, and it's a lot of money out of pocket just to do your daily work.

La sénatrice Pate : Quelle est la fourchette? À combien s'élèvent le revenu le plus faible — d'un apprenti, disons — et le revenu le plus élevé — d'un ouvrier qualifié?

M. Hulkkonen : Un grand nombre d'apprentis du secteur non syndiqué touchent au départ le salaire minimum.

La sénatrice Pate : D'accord. J'ai terminé. Merci beaucoup.

[Français]

Le président suppléant : Avant de passer au deuxième tour, j'aimerais demander à mes collègues de rester après la réunion, nous aurons une brève séance à huis clos afin de discuter de l'ordre du jour de demain.

Je vais mettre mon chapeau de membre du comité afin de vous poser une question.

Le sénateur Loffreda et d'autres collègues ont signalé les divergences entre ce qu'il y a actuellement dans ce projet de loi et ce qui est déjà prévu dans le budget de 2022.

Il y a un point qui n'a pas encore été abordé. Actuellement, il y a une obligation de demeurer 36 heures à l'extérieur de sa résidence afin de pouvoir déduire ces frais. Dans le projet de loi, il n'y a pas cette contrainte.

Par exemple, une personne peut partir le matin, aller sur les chantiers et revenir le soir. Cette situation n'existe pas dans d'autres métiers ou professions. C'est une des divergences par rapport au système actuel.

Vous avez parlé d'équité et de parité. Avez-vous des commentaires sur cette absence d'obligation de rester à l'extérieur pendant au moins 36 heures afin d'être en mesure de déduire ces frais?

[Traduction]

M. Hulkkonen : Oui. Ici encore, en apparence, on voit la différence en parité puisque de nombreux vendeurs, experts-conseils et autres travailleurs se déplacent. Dans certains cas, ils parcourent une boucle. Cela m'arrive à l'occasion. Je me rends à London et Sarnia avant de revenir à Windsor la même journée. La distance parcourue dépasse largement 120 kilomètres.

Pourquoi établir un plafond sur la période passée loin de son lieu de résidence alors que de nombreux chantiers ou d'autres projets — le secteur de la construction n'est pas le seul touché — ont besoin de main-d'œuvre? Un mécanicien du Nord de l'Ontario pourrait devoir se déplacer pour le travail. Pourquoi limiter la période alors qu'il n'y a même pas d'hébergement à de nombreux chantiers? Il faut faire le trajet aller-retour et il est impossible de séjourner à l'extérieur de sa région. Il faut se rendre au site en voiture, en avion, en train — peu importe le moyen de transport —, puis revenir le soir même. Ces

Senator Marshall: I want to talk about that \$4,000 limit. I agree with you; I don't think \$4,000 is very high. I represent Newfoundland and Labrador, and I go back and forth every weekend. Of course, the plane is half filled with people going back and forth between Alberta or the mines up North.

Where did the \$4,000 come from? I was under the impression that either the unions or the associations that represent the workers, that was what they wanted. I was going back over old testimony to see where I got that impression.

Where did the \$4,000 come from? Even back in 2022, when the Income Tax Act was amended to provide for this, \$4,000 is not a lot of money, especially if you're going across the country or between provinces. Where does it come from?

Mr. Hulkkonen: I do know that during the last election, there were many promises made, so I would see this as a carrot. We'll do something for you. It may not be everything that you want, but you'll get something, and that satisfied most people. To me, that doesn't satisfy the actual problem or fix the problem. It's a temporary Band-Aid for something that is going to just be more expensive day in and day out.

I don't know where the \$4,000 came from. It's not a number that makes any sense to me.

Senator Marshall: Okay. You're not aware, for example, that your union or association put forward that \$4,000 or that they were quite agreeable to it?

Mr. Hulkkonen: No, I don't know where the number came from. It may have started lower, and then some of the other building trades may have fought to bring the number up a little bit. To me, any type of a cap on it never made sense — that's not fair — so Bill C-241 would address that.

Senator Marshall: Okay. Thank you very much.

Senator Loffreda: Thank you for your testimony this morning. I know it's never too easy — always tough questions — but thank you for being here and clarifying a few issues for us.

You did mention that this bill leaves nobody behind, but it does. The bill would also introduce fairness issues among tradespersons, indentured apprentices and other employees. That is because it would provide the former with tax recognition for

déplacements représentent beaucoup de temps passé loin de chez soi, ainsi que beaucoup d'argent payé de sa poche simplement pour faire son travail quotidien.

La sénatrice Marshall : J'aimerais parler de cette limite de 4 000 \$. Je suis d'accord avec vous : la somme est minime. Je représente Terre-Neuve-et-Labrador et je fais l'aller-retour chaque fin de semaine. Bien entendu, la moitié des passagers sont des gens qui font l'aller-retour entre la province et l'Alberta ou les mines du Nord.

Comment le seuil de 4 000 \$ a-t-il été fixé? J'avais l'impression que c'est ce que les syndicats ou les associations qui représentent les travailleurs voulaient. J'ai relu des témoignages antérieurs pour savoir d'où j'ai tiré cette impression.

Comment cette somme a-t-elle été déterminée? Même en 2022, quand la Loi de l'impôt sur le revenu a été modifiée pour prévoir ces 4 000 \$, la somme n'était pas très généreuse, surtout pour quelqu'un qui parcourt le pays ou qui se rend dans d'autres provinces. Comment ce montant a-t-il été fixé?

M. Hulkkonen : Je sais que d'innombrables promesses ont été faites pendant les dernières élections, alors je dirais que c'était une carotte. Nous allons faire quelque chose pour vous. La mesure ne répondra peut-être pas à toutes vos demandes, mais vous obtiendrez quelque chose. La plupart des travailleurs en ont été satisfaits. Pour ma part, je trouve que la mesure ne règle pas le véritable problème. C'est une solution temporaire pour un enjeu qui ne va que coûter de plus en plus cher.

Je ne sais pas comment la somme de 4 000 \$ a été fixée. Ce nombre est insensé, selon moi.

La sénatrice Marshall : D'accord. Vous n'avez pas entendu que votre syndicat ou votre association a proposé cette limite de 4 000 \$ ou qu'ils l'approuvent.

M. Hulkkonen : Non, j'ignore d'où vient ce chiffre. Il se peut que l'on ait initialement proposé une limite plus basse et que certains travailleurs du secteur de la construction se soient battus pour l'élever un peu. Personnellement, je n'ai jamais trouvé qu'il était sensé d'avoir un plafond. Je trouve cela injuste, et le projet de loi C-241 y remédie.

La sénatrice Marshall : D'accord, merci beaucoup.

Le sénateur Loffreda : Je vous remercie de votre témoignage ce matin. Je sais que ce n'est jamais vraiment facile — les questions étant toujours difficiles —, mais je vous remercie d'être des nôtres et d'avoir clarifié quelques points pour nous.

Vous avez dit que ce projet de loi ne laisserait personne pour compte, mais c'est faux. De plus, il poserait des problèmes d'équité entre les gens de métier, les apprentis liés par contrat et les autres employés. En effet, il accorderait aux gens de métier

long-distance commuting while considering it a non-deductible personal expense for the latter group of people.

Do you believe that the deduction should be expanded to other types of tradespersons, apprentices or other self-employed people or salaried employees whose travel costs are not covered by their employer? I know Senator Gignac raised this issue. It's important. It's a question of inequality.

Mr. Hulkkonen: Absolutely, it could be expanded to capture those people. In the industry that we deal with, we have apprentices who all get registered and tradespeople who are ultimately trying to get their licence. There are other types of workers out there who are doing similar type of work, but I don't know how much of it is actually the trade. Are they jack of all trades or are they people just doing gig work? I don't know. I don't know how to capture those people myself. I would look to others for advice on that.

Absolutely, it should be expanded to Canadian tradespeople to be able to write off their travel expenses.

Senator Loffreda: Thank you for that. If I go back to the labour mobility tax deduction, I just want to know, do you understand it? You've looked into it in order to support Bill C-241. Does it not achieve the same objectives without the shortcomings?

If I read the statement — you said it was political, but I would like to share it. Canada's Building Trades Unions stated:

. . . “Budget 2022 included a historic win for Canada's skilled trades workers with the inclusion of the Labour Mobility Tax Deduction for Tradespeople.” It also said, “Canada's building trades unions is proud of securing tax fairness for skilled trades workers through the Labour Mobility Tax Deduction for Tradespeople.”

With that goal achieved, Bill C-241 is not only problematic but also redundant. . . .

That's a strong statement from Canada's Building Trades Unions.

I do know that you previously said it's political. We could say many things are political, but any thoughts or comments on expanding that?

une reconnaissance fiscale pour les longs déplacements entre leur domicile et leur travail. Or, les dépenses engendrées pour ces déplacements seraient considérées comme des dépenses personnelles non déductibles d'impôts pour les autres.

Croyez-vous qu'il serait bon d'offrir cette déduction aux autres types de gens de métier, aux apprentis et aux travailleurs autonomes ou salariés dont les frais de déplacement ne sont pas couverts par leur employeur? Je sais que le sénateur Gignac a soulevé cette question, et elle est importante. La situation est inéquitable.

M. Hulkkonen : Oui, tout à fait, on pourrait l'offrir à ces travailleurs. Dans ce secteur, il y a des apprentis qui s'inscrivent dans un registre et des gens de métier qui essaient d'obtenir leur licence. D'autres types de travailleurs effectuent également un travail similaire, mais j'ignore à quel point ils peuvent être considérés comme des gens de métier. Sont-ils des touche-à-tout ou se contentent-ils de prendre des contrats ici et là? Je l'ignore. Je ne sais pas comment les inclure. Je demanderais conseil à autrui à ce sujet.

Cela dit, oui, j'estime que tous les gens de métier canadiens devraient pouvoir déduire leurs dépenses de déplacement de leurs impôts.

Le sénateur Loffreda : Je vous remercie de cette réponse. Je reviens à la déduction fiscale pour la mobilité de la main-d'œuvre. Je veux simplement savoir si vous la comprenez. Vous appuyez le projet de loi C-241, et vous l'avez examinée dans ce contexte. Cette déduction n'atteint-elle pas les mêmes objectifs sans les lacunes?

Si je lis la déclaration... Vous avez dit qu'elle était politique, mais j'aimerais vous en faire part. Les Syndicats des métiers de la construction du Canada ont déclaré ce qui suit :

... « Le budget de 2022 comprend une victoire historique pour les travailleurs qualifiés du Canada avec l'inclusion de la déduction fiscale pour la mobilité de la main-d'œuvre pour les gens de métier. » Ils poursuivent en disant que « les Syndicats des métiers de la construction du Canada sont fiers d'avoir obtenu l'équité fiscale pour les travailleurs qualifiés grâce à la déduction fiscale pour la mobilité de la main-d'œuvre pour les gens de métier. »

Cet objectif étant atteint, le projet de loi C-241 est non seulement problématique, mais également redondant...

Il s'agit d'une déclaration forte de la part des Syndicats des métiers de la construction du Canada.

Vous avez dit qu'il s'agissait d'un enjeu politique. Nous pourrions dire que nombre de choses sont politiques, mais avez-vous quelque chose à ajouter là-dessus?

Mr. Hulkkonen: Those are the comments of the people who said them. I will repeat that there were politics involved. Why some groups supported one bill — I'm an independent here. This is a private member's bill. I feel that that bill was short-sighted. I have spoken to the leadership of Canada's Building Trades Union about it.

Senator Loffreda: What was their comment?

Mr. Hulkkonen: Their comments were politically motivated, and I won't repeat them here. The fact is, this bill was actually introduced by a Conservative member of Parliament, and they were upset about that. In fact, in the first reading in the House of Commons, there was a member from Hamilton West, I believe, an NDP, who was quite upset that a Conservative could even consider this bill. I said, this is not a partisan bill. This is a simple tax bill, and it's fairness for all tradespeople. There were political motivations that created some of those statements.

Although something is better than nothing, that bill that is currently in place does not go far enough, not even close.

Senator Loffreda: But you feel it could be expanded to include many others, so you take that statement that it doesn't leave anybody behind because it does leave people behind, right? I mean there are parity issues with respect to what is deductible and what is not deductible for other tradespeople besides those targeted here in this bill.

Mr. Hulkkonen: What would those other tradespeople be? I'm not understanding. It's open-ended as far as tradespeople.

Senator Loffreda: Like I said in my opening comment, between tradespeople, indentured apprentices and other employees. For example, there is a fairness issue with the tradespersons, apprentices and other employees not identified as tradespeople through this bill, right, equality issues with other workers.

Mr. Hulkkonen: I'm not understanding who these other workers are that you're talking about.

Senator Loffreda: It could range from office workers to other professionals. They are not just tradespeople. It's not only tradespeople who require mobility for their work, right?

Mr. Hulkkonen: Sure.

Senator Loffreda: There are other people who require mobility for their work. It could be a doctor or a nurse, anybody else. It could be an office worker, it could be an accountant. It could be a lawyer.

M. Hulkkonen : Ces commentaires leur appartiennent. Je répète qu'il s'agit d'un enjeu politique. Pourquoi certains groupes ont-ils appuyé un projet de loi précis? Je suis ici de façon indépendante. Il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire. J'estime qu'il manque de vision à long terme, et j'en ai glissé mot à la direction des Syndicats des métiers de la construction du Canada.

Le sénateur Loffreda : Quelle réponse avez-vous obtenue?

M. Hulkkonen : La réponse de la direction était motivée par des considérations politiques, et je ne la répéterai pas ici. Le fait est que ce projet de loi est l'initiative d'un député conservateur, et cela les a contrariés. D'ailleurs, lors de la première lecture à la Chambre des communes, un néo-démocrate, le député d'Hamilton—Ouest, je crois, semblait très contrarié qu'un conservateur ait pu envisager ce projet de loi. Moi, ce que j'ai dit, c'est qu'il ne s'agit pas d'un projet de loi partisan. Il s'agit d'un simple projet de loi fiscal. Il est question d'équité pour tous les gens de métier. Certaines déclarations ont été motivées par des considérations politiques.

Même s'il vaut mieux que rien, le projet de loi actuel ne va vraiment pas assez loin.

Le sénateur Loffreda : Vous estimez par contre que l'on pourrait offrir cette déduction à beaucoup d'autres, alors vous avez évoqué l'idée de ne laisser personne pour compte parce que c'est ce que fait le projet de loi, n'est-ce pas? Ce que je veux dire, c'est qu'il y a des problèmes de parité compte tenu de ce qui est déductible ou non pour les gens de métier qui ne sont pas visés par ce projet de loi.

M. Hulkkonen : De quels gens de métier parlez-vous? Je ne vous comprends pas. On parle de gens de métier, alors c'est ouvert à interprétation.

Le sénateur Loffreda : Comme je l'ai dit dans mon introduction, il y a un problème d'équité entre les gens de métier, les apprentis liés par contrat et les autres employés. Je pense notamment à ceux qui ne sont pas reconnus comme gens de métier dans le projet de loi. Cela pose des problèmes d'équité avec les autres travailleurs.

M. Hulkkonen : Je ne comprends pas ce que vous voulez dire par « autres travailleurs ».

Le sénateur Loffreda : Il peut s'agir d'employés de bureau ou d'autres professionnels. Il ne s'agit pas seulement de gens de métier. Ces derniers ne sont pas les seuls à devoir se déplacer pour le travail, n'est-ce pas?

M. Hulkkonen : Oui, en effet.

Le sénateur Loffreda : D'autres personnes ont besoin de se déplacer pour le travail. On peut penser aux médecins, aux infirmières, aux employés de bureau, aux comptables ou encore aux avocats, notamment.

Mr. Hulkkonen: I do not see that — I wouldn't include lawyers in there. I know they can write off —

Senator Loffreda: I met a lawyer on a trip that is required to go to Newfoundland every second week.

Mr. Hulkkonen: They are covered by their firms.

The Acting Chair: Senator Loffreda, maybe in third round.

Senator Galvez: Thank you, Senator Loffreda, I was going that way with my previous questions. I will seek clarification. Please give the definition of trade workers. Whom do you include in trade workers?

Mr. Hulkkonen: There are hundreds of trades that are recognized by all the provincial bodies and I'm sure some federal bodies, so anyone classified as a tradesperson.

Senator Galvez: Apprentices are there?

Mr. Hulkkonen: Yes, if there is an apprenticeship that leads to a trade certificate, they are trade workers.

Senator Galvez: Okay. The bill doesn't make a reference to a definition in another bill. It just says trade, correct? Sometimes we can go look at the definition as defined in another bill, and there is a list. In this bill, it just says "trade."

Mr. Hulkkonen: That is correct. There was no intent in this bill to exclude people that work in other industries. But tradespeople is something that can actually be recognized because provincial bodies all govern their apprenticeships. You are registering as an apprentice or a tradesperson with that body, so there is an actual defining group of people that it's made for.

Senator Galvez: Would it be important that you add that definition or you refer in parentheses as defined in this act so we know exactly the people that will be targeted with this bill?

Mr. Hulkkonen: We could. I have no opposition to defining what a tradesperson is.

Senator Galvez: Okay. Thank you.

Senator Smith: One of the issues that came from the Parliamentary Budget Officer that was mentioned — I'm not sure if it's a real concern or not — was tradespeople crossing the border and working in a non-Canadian environment, and whether they would try to utilize this tax opportunity for themselves. I'm

M. Hulkkonen : Je ne vois pas cela... Je n'inclurais pas les avocats dans cette catégorie. Je sais qu'ils peuvent déduire...

Le sénateur Loffreda : J'ai rencontré un avocat en voyage qui doit se rendre à Terre-Neuve toutes les deux semaines.

M. Hulkkonen : Leurs cabinets couvrent ces frais de déplacement.

Le président suppléant : Vous pourrez peut-être poursuivre la discussion lors du troisième tour, sénateur Loffreda.

La sénatrice Galvez : Merci, sénateur Loffreda. Vous m'avez devancée avec vos questions. Je cherche à obtenir des éclaircissements. Pourriez-vous nous donner la définition des gens de métier, s'il vous plaît? Qui incluez-vous dans cette définition?

M. Hulkkonen : Il existe des centaines de métiers qui sont reconnus par tous les organismes provinciaux et, j'en suis sûr, par certains organismes fédéraux. Je dirais donc que la définition comprend toute personne incluse dans la catégorie de gens de métier.

La sénatrice Galvez : Cela inclut-il les apprentis?

M. Hulkkonen : Oui, ils sont considérés comme des gens de métier si leur formation mène à un certificat de métier.

La sénatrice Galvez : D'accord. Le projet de loi ne fait pas référence à une définition d'un autre projet de loi. Il se contente de traiter de métiers, n'est-ce pas? Il arrive parfois que l'on puisse consulter la définition d'un autre projet de loi, une liste. Dans le projet de loi qui nous occupe, il est simplement question de « métiers ».

M. Hulkkonen : C'est exact. Ce projet de loi ne visait pas à exclure les travailleurs d'autres secteurs. Cela dit, les gens de métiers peuvent être reconnus, puisque tous les organismes provinciaux régissent les formations. Les apprentis et les gens de métier s'inscrivent à un organisme. Ce projet de loi est donc conçu pour un groupe de travailleurs bien défini.

La sénatrice Galvez : Serait-il important d'ajouter cette définition telle que rédigée dans la loi ou d'y faire référence entre parenthèses afin que nous sachions exactement quelles personnes seront concernées par ce projet de loi?

M. Hulkkonen : Oui, vous pourriez faire cela. Je ne m'oppose pas à l'idée de définir la catégorie des gens de métier.

La sénatrice Galvez : D'accord, merci.

Le sénateur Smith : L'une des questions soulevées par le directeur parlementaire du budget — j'ignore s'il s'agit d'une réelle préoccupation ou non — concernait les gens de métier qui traversent la frontière pour aller travailler à l'extérieur du Canada et la question de savoir s'ils essaieraient d'utiliser cet

not going to say anything negative about it. You mentioned that you knew people who work in the United States. Of course, the United States is much more lenient than we are in terms of how they set up the taxing scheme for tradespeople.

What are your thoughts on this? Will this evolve to the type of issue that people going to the United States do some trades right across the border? If it happened now, is it possible that it could happen as part of the law?

Mr. Hultkonen: I don't think it would happen. Again, every income tax form that I have seen is fairly clearly defined. This one would obviously have a place of principle residence and the place where the work is being performed. If it's not being performed in Canada, it's automatically not acceptable. That would be verifiable through the employer as well.

Senator Smith: We have one piece of legislation in place. Now we have another bill. The Parliamentary Budget Officer suggested that if there were one bill with the rules in place that everyone would accept or at least work with, it would be more productive and less potentially problematic. I'm just wondering what your comments are. If you had the ability to make everything perfect, what would be the perfect outcome between a piece of legislation that exists now and a proposed piece of legislation that we're considering?

Mr. Hultkonen: If the existing legislation adopted the intent and the framework of Bill C-241 — from the get-go, I never understood why there was any type of a limit to things and why people had to be away from home for X amount of time before it could be applicable. That never made sense to me.

That bill felt to me like it was written by bureaucrats, not by people who actually experienced the hardship of travel for work.

Senator Smith: Would there be any tweaking of Bill C-241 that you would implement if you had the power to do so to make it in your mind a more perfect type of bill for implementation?

Mr. Hultkonen: We could have addressed some of the questions that I have heard today on structure of the bill. But the intent of the bill was not to compete with another bill, it was simply to lay the groundwork for smarter minds than mine to put the actual rules in place. Again, it comes down to the intent. Let's get Canadians working across the country. Treat them fairly like other sectors or other industries do, and all of the nuts and bolts and the actual tax code, if you want to call it that, that was not my expertise. I was hoping that those people could step in and help out.

Senator Smith: The purpose of my asking the question was just — in government, periodically, you get confusion from pieces of legislation, especially if one follows another one. It

outil fiscal pour eux-mêmes. Je ne dirai rien de négatif à ce sujet. Vous avez dit que vous connaissiez des gens qui travaillent aux États-Unis. Bien sûr, le régime fiscal des États-Unis est nettement plus indulgent envers les gens de métier que le nôtre.

Qu'en pensez-vous? Pensez-vous que cela deviendra un problème? Je parle des gens de métier qui se rendent aux États-Unis pour travailler. Une telle chose pourrait-elle se produire dans le cadre juridique actuel?

M. Hultkonen : Je ne pense pas que cela se produise. À nouveau, tous les formulaires d'impôt sur le revenu que j'ai vus sont assez clairement définis. Dans le cas présent, on ferait évidemment état du lieu de résidence principale et du lieu où le travail est effectué. Si le travail n'est pas effectué au Canada, la demande sera automatiquement rejetée. Cela peut également être vérifié auprès de l'employeur.

Le sénateur Smith : Il y a déjà une loi en place. Nous étudions maintenant un autre projet de loi. Le directeur parlementaire du budget a estimé qu'il serait plus productif et potentiellement moins problématique d'avoir un seul projet de loi avec des règles établies que tout le monde approuverait ou au moins avec lesquelles on pourrait travailler. Qu'en pensez-vous? Si vous aviez le pouvoir de la perfection, quel serait le résultat parfait? Comment envisagez-vous la loi actuelle et le projet de loi que nous étudions présentement à cet égard?

M. Hultkonen : Si la loi actuelle adoptait l'intention et le cadre du projet de loi C-241... Je n'ai jamais compris pourquoi on avait instauré une quelconque limite et pourquoi les travailleurs devaient être absents de chez eux pendant une durée X avant de pouvoir bénéficier de quoi que ce soit. Cela m'a toujours paru insensé.

Ce projet de loi m'apparaît rédigé par des bureaucrates, et non des personnes ayant réellement connu les difficultés liées aux déplacements professionnels.

Le sénateur Smith : Quelles modifications apporteriez-vous au projet de loi C-241 si vous aviez le pouvoir de le faire afin qu'il soit plus facile à mettre en œuvre?

M. Hultkonen : Nous aurions pu nous attarder à certaines des questions évoquées aujourd'hui sur la structure du projet de loi. Cela dit, l'intention du projet de loi n'était pas de rivaliser avec un autre projet de loi, mais simplement de jeter les bases pour que des esprits plus intelligents que le mien puissent mettre les règles en place. À nouveau, il est question d'intention. Permettons aux Canadiens de travailler partout au pays. Traitons-les équitablement, comme le font d'autres secteurs. Je ne suis pas un expert des rouages du code fiscal. J'espérais que ceux qui le sont interviennent et nous aident.

Le sénateur Smith : Le but de ma question était simplement... Il arrive périodiquement que des textes législatifs soient source de confusion au sein du gouvernement, surtout s'ils

may be an opportunity for committees like we have to make recommendations so that's why I asked you the question. You're the experienced individual who has been around. You have seen many examples of the good and the bad. We must ensure that if we're going to do something from a legislative perspective that we try to deliver the best product for Canadians. This is not about us, it's about Canadians and tradespeople. That's why I asked that question, just to get your comment.

Mr. Hulkkonen: My comments would be I would like to see something happen here. I have pushed Bill C-241 as much as I could as an individual. I haven't really involved other trades or anything else. I have tried to keep as a private member's bill.

Again, the way that the current bill made its way through government and into a budget, I wasn't happy with the process. I won't speak to the politics behind the scenes. I disagree with the intent of that from the beginning. That will not be enough to get people to move around Canada and do the work that has to get done.

Bill C-241 is a simple bill. I think we're overcomplicating it. The intent is there. I'm turning now to people in government to say that here is the intent. If it does pass, and I truly hope it does, let those people then put the actual framework in place to make it simple for a tradesperson to work and claim those expenses at the end of the year.

[Translation]

Senator Dagenais: I have two questions. Here is the first one: what proportion of construction workers are what you might call self-employed, meaning they don't have an employer-employee relationship?

[English]

Mr. Hulkkonen: I don't know the actual percentage amount, but there are tens of thousands of them.

We've calculated tax fraud from independent workers not actually claiming their taxes properly to be in the several billions of dollars in Canada. It takes a lot of people to create that type of a tax deficit of not claiming their taxes.

[Translation]

Senator Dagenais: You're right. Would incorporating rather than remaining self-employed be more advantageous for tradespeople, or is it too expensive to incorporate? Obviously, the accounting isn't the same.

se suivent les uns les autres. Cela peut donner l'occasion à des comités comme le nôtre de formuler des recommandations. Voilà pourquoi je vous ai posé cette question. Vous avez acquis de l'expérience sur le terrain. Vous avez vu bien des choses, les bonnes comme les mauvaises. Si nous sommes pour agir à l'échelle législative, nous devons essayer de trouver le meilleur produit pour les Canadiens. Nous ne sommes pas les principaux concernés. Il est question des Canadiens et des gens de métier. C'est pourquoi je vous ai posé cette question. Je voulais simplement avoir votre avis à ce sujet.

M. Hulkkonen : J'aimerais que quelque chose se produise ici. J'ai milité autant que possible pour que le projet de loi C-241 suive son cours à titre personnel. J'ai n'ai pas vraiment impliqué d'autres corps de métier ou qui que ce soit d'autre. J'ai essayé de faire en sorte que ce projet de loi demeure un projet de loi d'initiative parlementaire.

Je me répète, mais je n'ai pas aimé la façon dont le gouvernement a traité le projet de loi actuel et l'a intégré dans un budget. Je ne parlerai pas de la politique de coulisses. Je suis en désaccord avec cette intention depuis le début. Cela ne suffira pas pour permettre aux travailleurs de se déplacer pour faire le travail qui doit être fait au Canada.

Le projet de loi C-241 est simple. Je crois que l'on complique trop les choses. L'intention est là, et c'est ce que je veux dire au gouvernement. Si le projet de loi est adopté, et j'espère qu'il le sera, laissons les personnes compétentes mettre en place le cadre nécessaire pour que les gens de métier puissent facilement travailler et déclarer leurs dépenses à la fin de l'année.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Je vais avoir deux questions. Voici ma première question : dans quelle proportion les travailleurs de la construction sont-ils ce qu'on peut appeler des travailleurs indépendants, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de lien employeur-employé?

[Traduction]

M. Hulkkonen : Je ne connais pas le pourcentage réel, mais il y en a des dizaines de milliers.

Nous avons calculé que la fraude fiscale liée aux travailleurs indépendants qui ne remplissent pas correctement leur déclaration d'impôts se chiffre à plusieurs milliards de dollars au Canada. Il faut beaucoup de monde pour créer un tel déficit fiscal lié à la non-déclaration fiscale.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Vous avez raison. Est-ce que le fait de se constituer en entreprise plutôt que de demeurer travailleur indépendant serait plus avantageux pour les travailleurs de métier, ou est-ce trop coûteux que de se constituer en entreprise? Évidemment, la comptabilité n'est pas la même.

[English]

Mr. Hultkonen: I personally did set up a company when I was younger, and it is a lot of work, and I think a lot of independents do so because they don't want to be caught, first of all. They want to have a loose system where they can go around, do their gig, disappear and go to the next one, and that's not what Canada needs right now. We need people to go to work, pay their taxes and be able to actually fairly claim their expenses.

There are tens of thousands of those so-called gig workers. We run across them every day.

[Translation]

Senator Dagenais: Thank you very much.

[English]

Senator MacAdam: We have talked about a few of these things already, but I just wanted to bring some of it to a head.

Bill C-241 does not define eligible travel expenditures or construction activities. It also requires no minimum period for relocation, places no limit on the number of trips or the amount of expenses that could be deducted in a year, and I'm talking about the \$4,000 cap compared to the other, but it's also not linked to earned income.

Do you agree that scoping these issues would provide additional certainty to your membership in submitting their tax returns? It would lead to less confusion, less risk of reassessment from the Canada Revenue Agency to really define these things in advance rather than keeping it too open-ended? Would you agree that there's uncertainty and no one wants to get a tax bill at the end that they weren't expecting in terms of how they interpreted the bill?

Mr. Hultkonen: Absolutely there could be more scope and direction added to the bill. Again, when I looked at the bill, I didn't introduce it as something that was 100% bulletproof and buttoned up, and I would think that government wouldn't even allow this to pass if there wasn't more structure to the reporting process so that people who are considering travelling for work would know that ahead of time — that this is where I'm going, this is what I can claim — because they wouldn't choose to travel one way versus the other if they didn't know for certain which they could actually write off.

Senator MacAdam: Okay, thank you.

[Traduction]

M. Hultkonen : J'ai moi-même créé une entreprise quand j'étais plus jeune, et c'est beaucoup de travail. Je crois que beaucoup de travailleurs indépendants font ce qu'ils font parce qu'ils ne veulent pas se faire prendre en premier lieu. Ils voudraient bénéficier d'un système permissif leur permettant de se déplacer et de s'acquitter de leur contrat avant de disparaître pour passer au suivant. Ce n'est pas ce dont le Canada a besoin présentement. Nous avons besoin que les gens aillent travailler, qu'ils paient leurs impôts et qu'ils soient en mesure de déclarer leurs dépenses de manière équitable.

Il y a des dizaines de milliers de travailleurs dits contractuels. Nous en voyons tous les jours.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Merci beaucoup.

[Traduction]

La sénatrice MacAdam : Nous avons déjà évoqué certains des sujets que je souhaitais aborder, mais je voulais juste faire le point sur certains d'entre eux.

Le projet de loi C-241 ne définit pas les dépenses de déplacement admissibles ni les activités de construction. Il n'exige pas non plus de période minimale de réinstallation, ne limite pas le nombre de déplacements ou le montant des dépenses pouvant être déduites par année. Je fais ici une comparaison avec le plafond de 4 000 \$. Ce n'est pas non plus lié au revenu gagné.

Croyez-vous que la définition de ces questions apporterait une plus grande certitude à vos membres lorsqu'ils soumettent leurs déclarations d'impôts? Il y aurait moins de confusion et de risques de nouvelles cotisations de la part de l'Agence du revenu du Canada si l'on définissait réellement toutes ces choses à l'avance au lieu de les laisser trop ouvertes à interprétation, non? N'êtes-vous pas d'accord pour dire qu'il y a de l'incertitude dans l'air, et que personne ne veut recevoir une facture d'impôt à laquelle il ne s'attendait pas en raison de son interprétation du projet de loi?

M. Hultkonen : Absolument. Il conviendrait de définir plus clairement la portée et l'orientation du projet de loi. À nouveau, lorsque je l'ai examiné, je ne l'ai pas considéré comme une mesure totalement blindée, et je pense que le gouvernement n'autoriserait même pas son adoption si le processus de déclaration n'était pas plus structuré. L'idée, c'est de permettre à ceux qui envisagent de se déplacer pour le travail de savoir à quoi s'attendre : je vais là-bas, alors voici ce que je peux déclarer. Ces travailleurs ne choisiraient pas une destination ou un moyen de transport précis sans savoir avec certitude ce qu'ils peuvent réellement déduire de leurs impôts.

La sénatrice MacAdam : D'accord, merci.

The Acting Chair: We recognize a former auditor with such questions, so thank you, Senator MacAdam.

Senator Loffreda: Given that you're supporting the bill, I just want to clarify an important point that I raised previously. To go from your home to work, that is not tax deductible for anybody. I worked as an auditor for six years. We could deduct expenses when we went to see a client, but if we went to the office, it was not tax deductible. Here in this bill, we're introducing deductibility for tradespeople. You said in your statement it doesn't leave anybody behind. It's leaving many professions behind, and we are in a period of scarce resources where businesses need employees. We can name the industries, and I can take two minutes doing so, but they need employees. We are lacking resources.

As I've asked, why would we approve a bill without amending it, leaving so many people behind for long-distance commuting? Canada is a huge nation, and there might be regions where employees need to travel.

Like I said in my statement, it's a non-deductible personal expense for other employees or apprentices.

Given this being clarified, would you agree that maybe other employees should be included and it should not only be tradespeople? I do know we have a housing shortage, and you've talked about it being political, and I do know being a housing shortage, everybody wants to address that issue. I feel it's an issue that needs to be addressed, but when we talk about tax fairness, there are two deductions at this point, and we all know tax is confusing enough. It's creating confusion.

Would it not be fairer if it includes all employees? We are lacking doctors. We are lacking nurses. We are lacking — I can go on and on, but I just want to make sure that it's clear to you and your statement, and maybe you could answer me and share your thoughts on that.

Mr. Hulkkonen: I don't disagree with you on that. At the time when this was introduced, we were looking to solve a lot of problems in our industry, and I took it upon myself to work with a member of Parliament to create something simple that could get tradespeople working around Canada, not thinking at all about what you've talked about, about doctors and nurses.

Maybe the Income Tax Act has to be looked at more broadly for everybody, but I can't speak to all the circumstances that you have mentioned because I don't confidently know what those

Le président suppléant : Nous reconnaissons bien là une ancienne vérificatrice générale avec de telles questions. Merci, sénatrice MacAdam.

Le sénateur Loffreda : Étant donné que vous appuyez le projet de loi, je veux simplement clarifier un point important que j'ai soulevé précédemment. Le fait de quitter sa maison pour aller travailler n'est pas déductible d'impôt pour qui que ce soit. J'ai été vérificateur pendant six ans. On pouvait déduire des dépenses lorsqu'on allait voir un client, mais si on allait au bureau, ce n'était pas déductible d'impôt. Ici, dans ce projet de loi, nous introduisons la déductibilité pour les gens de métier. Vous avez dit dans votre déclaration que l'on ne laissait personne pour compte. De nombreuses professions sont laissées pour compte, et nous sommes dans une période où les ressources sont limitées et où les entreprises ont besoin d'employés. Nous pouvons nommer les secteurs, et je peux prendre deux minutes pour le faire, mais ils ont besoin d'employés. Nous manquons de ressources.

Comme je l'ai demandé, pourquoi approuverions-nous un projet de loi sans le modifier, laissant pour compte tant de gens qui doivent faire la navette sur de longues distances? Le Canada est un pays immense, et il y a peut-être des régions où les employés doivent se déplacer.

Comme je l'ai dit dans ma déclaration, il s'agit d'une dépense personnelle non déductible pour d'autres employés ou apprentis.

À la lumière de cette clarification, seriez-vous d'accord pour dire que d'autres employés devraient peut-être être inclus et que ce ne devrait pas être seulement des gens de métier? Nous avons une pénurie de logements, et vous avez dit que c'était une question politique; tout le monde veut s'attaquer à ce problème. Je pense que c'est une question qui doit être abordée, mais nous parlons d'équité fiscale et il y a deux déductions à l'heure actuelle. Nous savons tous que l'impôt porte déjà assez à confusion. Cela crée de la confusion.

Ne serait-il pas plus juste d'inclure tous les employés? Nous manquons de médecins; nous manquons d'infirmières; nous manquons... Je pourrais continuer longtemps, mais je veux simplement m'assurer que c'est clair pour vous. Vous pourriez peut-être me répondre et me faire part de vos réflexions à ce sujet.

M. Hulkkonen : Je ne suis pas en désaccord avec vous à ce sujet. Au moment où le projet de loi a été présenté, nous cherchions à résoudre de nombreux problèmes dans notre industrie, et j'ai pris l'initiative de travailler avec un député pour créer quelque chose de simple qui pourrait permettre aux gens de métier de travailler partout au Canada, sans penser du tout à ce dont vous avez parlé, les médecins et les infirmières.

Il faudrait peut-être examiner la Loi de l'impôt sur le revenu de façon plus générale pour tout le monde, mais je ne peux pas parler de toutes les circonstances que vous avez mentionnées

industries do. I can't say that any of those people are not compensated or their companies don't compensate them. I just know how it works in construction and other related trades.

I'm not about excluding Canadians. This bill is the most open bill that there is for tradespeople. Maybe another bill has to be introduced or maybe the Income Tax Act has to be looked at again, like I said, with a broader lens to accommodate Canadians who have to travel for work.

Senator Loffreda: The housing supply is a priority for all of us, and I do agree with the intention of the bill, but it excludes many other workers where we have scarce resources in many other industries, and going from your home to your work, if it's a hospital, is not tax deductible.

Now, if you're going to see a client outside the hospital, that becomes tax deductible, or a lawyer, for example, or that law firm would pay for him to go see the client, but I doubt very much that your employer would pay — I've never, in my 35 years of experience, had somebody tell me their employer is paying them to get to the office or to get to their place of work from their home.

We're a large country with scarce resources at this point in time and the housing industry has to be addressed, but there are other industries that need to be addressed as well where we need some form of clarity of what's deductible, what's not deductible, and some form of equality between professions. There's not one profession that's more important than another.

Mr. Hultkonen: I'm not disagreeing with you at all on that. I'm only saying for construction there is a reason they call us journeypeople. Typically, when you have fulfilled your apprenticeship requirements and have your ticket, as we call it, you journey to try to find work because work is cyclical in our industry. A hospital doesn't just move up and go 150 kilometres away from your house to open up over there, and then force the nurses and doctors to not commute 5 kilometres but now commute 150. Construction specifically is very different. The projects come and go, and they can come and go in very remote places, and the way the tax code is set up right now does not encourage people to travel for work.

Senator Loffreda: I just want it to be clear to include all employees, not just tradespeople in construction, because the tax should be fair. Tax fairness for all Canadians, right? That's what I'm getting at.

parce que je ne sais pas avec certitude ce que font ces secteurs. Je ne peux pas dire que ces personnes ne sont pas rémunérées pour leurs déplacements. Je sais seulement comment fonctionne le milieu de la construction et d'autres métiers connexes.

Je ne cherche pas à exclure les Canadiens. Ce projet de loi est le plus ouvert qui soit pour les gens de métier. Peut-être faudrait-il présenter un autre projet de loi ou peut-être examiner de nouveau la Loi de l'impôt sur le revenu, comme je l'ai dit, dans une optique plus large pour tenir compte des Canadiens qui doivent se déplacer pour leur travail.

Le sénateur Loffreda : L'offre de logements est une priorité pour nous tous, et j'approuve l'intention du projet de loi, mais il exclut de nombreux autres travailleurs alors que les ressources se font rares dans de nombreux secteurs, et les déplacements entre la maison et le lieu de travail ne sont pas déductibles d'impôt pour les personnes qui travaillent dans un hôpital, par exemple.

Toutefois, si vous allez voir un client à l'extérieur de l'hôpital, ce déplacement devient déductible d'impôt. C'est la même chose pour un avocat, par exemple. Le cabinet paierait ses déplacements pour aller rencontrer un client, mais je doute fort que votre employeur paie... Je n'ai jamais, au cours de mes 35 années d'expérience, entendu quelqu'un me dire que son employeur le payait pour aller au bureau ou pour se rendre à son lieu de travail à partir de son domicile.

Nous sommes un grand pays et nous avons des ressources limitées à l'heure actuelle. Il faut s'occuper de l'industrie du logement, mais il y a d'autres industries qui doivent aussi être prises en compte et pour lesquelles nous avons besoin d'une certaine clarté quant à ce qui est déductible et ce qui ne l'est pas, pour assurer une certaine forme d'égalité entre les professions. Il n'y a pas une profession plus importante qu'une autre.

M. Hultkonen : Je ne suis pas du tout en désaccord avec vous à ce sujet. Je dis seulement que, dans le secteur de la construction, il y a une raison pour laquelle on nous appelle des compagnons. Habituellement, lorsqu'une personne satisfait aux exigences de son programme d'apprentis et qu'elle a son billet, comme on l'appelle, elle tente de trouver du travail, qui est cyclique dans notre domaine. On ne déplacera pas un hôpital à 150 kilomètres de son lieu d'origine pour ensuite obliger les infirmières et les médecins à faire cette route plutôt que les 5 kilomètres qu'ils devaient parcourir avant. Le secteur de la construction est très différent. Les projets vont et viennent, et ils peuvent aller et venir dans des endroits très éloignés. La façon dont le code des impôts est établi actuellement n'encourage pas les gens à se déplacer pour le travail.

Le sénateur Loffreda : Je veux simplement que nous tenions compte de tous les employés, et non seulement des gens de métier dans la construction, parce que les règles en matière d'impôt doivent être justes. Il faut assurer l'équité fiscale pour tous les Canadiens, n'est-ce pas? C'est là où je veux en venir.

[Translation]

The Acting Chair: I don't know if you want to respond.

[English]

Mr. Hulkkonen: I guess the only concluding remarks is I've heard some concerns. The bill was never designed to be sneaky or go under the table. It's designed to be a simple bill that could be simply encoded into the Income Tax Act with some framework, with some forms that people can complete. It was never meant to exclude Canadians. The intent was to include all.

I do ask the senators here to consider why anybody would put a limit to a claim on travel because it simply doesn't make any sense, other than it was a carrot to make people happy and go away. My opinion as an individual, it was not enough. It was almost an insult because the true costs of travel in Canada don't reflect what's in the budget right now and in the Income Tax Act.

It's a simple bill. Is there some cleanup to do, some i's to dot or t's to cross? Absolutely. That wasn't my intent. It was simply to be a bill that could be considered, and when passed or during the process of being passed, it could be made simple, not overregulated. We have all seen tax forms that are super-complicated that nobody would even consider trying to fill out on their own. Make it simple. Get Canadians working, and if that's a start, then I agree, Senator Loffreda, maybe the Income Tax Act should be looked at more broadly for all Canadians to encompass the scenarios that you have brought up.

Senator Loffreda: Thank you.

[Translation]

The Acting Chair: Thank you very much, Mr. Hulkkonen, your testimony has enlightened us and been very helpful. I would like to point out that the sponsor of the bill, MP Chris Lewis, will be invited to testify next week.

For people listening and watching, whether live or recorded, I want to point out that Bill C-241 — because we often refer to the 2022 budget — was introduced on February 8, 2022, that is, before the budget tabled by the Minister of Finance a little later. So, we have a lot of comparisons, but initially, this bill, as you said, was not intended to exclude people; it had been presented like that.

[Français]

Le président suppléant : Je ne sais pas si vous voulez répondre.

[Traduction]

M. Hulkkonen : Tout ce que je peux vous dire, c'est que j'entends vos préoccupations. Le projet de loi n'a jamais été conçu de façon sournoise ou pour passer en dessous de la table. Il se veut une mesure législative simple qui pourrait être enchâssée dans la Loi de l'impôt sur le revenu avec un certain cadre, avec certains formulaires que les gens pourraient remplir. Il n'a jamais été question d'exclure les Canadiens. L'intention était d'inclure tout le monde.

Je demande aux sénateurs ici présents de se demander pourquoi on imposerait une limite à une demande de remboursement de frais de déplacement parce que cela n'a tout simplement aucun sens. Il ne s'agit que d'une carotte tendue pour faire plaisir aux gens et les faire disparaître. Selon mon avis personnel, ce n'est pas suffisant. C'est presque une insulte, parce que les coûts réels des déplacements au Canada ne correspondent pas à ce qui se trouve actuellement dans le budget et dans la Loi de l'impôt sur le revenu.

C'est un projet de loi simple. Y a-t-il un certain nettoyage à faire ou certaines précisions à apporter? Absolument. Ce n'était pas mon intention. Il s'agissait seulement d'un projet de loi qui pouvait être étudié et qui, une fois adopté ou en cours d'adoption, pouvait être simplifié, et non pas surréglementé. Nous avons tous vu des formulaires d'impôt extrêmement compliqués que personne n'envisagerait même de remplir seul. Il faut simplifier les choses, permettre aux Canadiens de travailler, et si c'est un début, alors je suis d'accord, sénateur Loffreda, peut-être que la Loi de l'impôt sur le revenu devrait être examinée de façon plus générale afin d'englober les scénarios que vous avez soulevés et de tenir compte de tous les Canadiens.

Le sénateur Loffreda : Merci.

[Français]

Le président suppléant : Merci beaucoup, Monsieur Hulkkonen, votre témoignage nous a éclairés et a été très utile. Je voudrais souligner que le parrain du projet de loi, le député Chris Lewis, sera invité à témoigner la semaine prochaine.

Pour les gens qui nous écoutent et qui nous regardent, que ce soit en direct ou en différé, je veux signaler que le projet de loi C-241 — car on fait souvent référence au budget de 2022 — avait été présenté le 8 février 2022, c'est-à-dire avant le budget, déposé par la ministre des Finances un peu plus tard. Donc, on a beaucoup de comparaisons, mais initialement, ce projet de loi, comme vous l'avez dit, n'était pas destiné à exclure des personnes; il avait été présenté comme ça.

Also, we're paying close attention to the bill. It's quite rare for the Income Tax Act to be amended without the Finance Minister's approval. In 20 years, it's only happened once, in 2020, with regard to corporate transport. We want to take our time, and I want to assure the witness and the people watching us that the Senate is independent. We do an objective second-look analysis and if we can improve the bill or anything, that is our job.

This concludes the official part of our meeting. Before I bring this meeting to a close, colleagues, I'd like to thank the entire support team for this committee, those who are in evidence in this room with me and also those who are behind the scenes. Thank you for all your hard work. Under the leadership of the clerk who helps make our committee a success, I declare the meeting adjourned.

Thank you.

(The committee adjourned.)

Par ailleurs, on porte une attention particulière au projet de loi. C'est assez rare qu'on modifie la Loi de l'impôt sur le revenu sans que la ministre des Finances soit d'accord. En 20 ans, ce n'est arrivé qu'une seule fois, en 2020, en ce qui a trait aux transports des entreprises. On veut prendre notre temps et je veux assurer au témoin et aux gens qui nous regardent que le Sénat est indépendant. On fait une analyse de second regard objectif et si on peut améliorer le projet de loi ou quoi que ce soit, c'est quand même notre travail.

Cela clôture donc la partie officielle de notre rencontre. Avant de mettre fin à la réunion, chers collègues, j'aimerais remercier toute l'équipe de soutien de ce comité, ceux et celles qui sont en évidence dans cette pièce avec moi et aussi ceux et celles qui sont en arrière-scène. Merci pour votre travail. Sous le leadership de la greffière qui aide au succès de notre comité, je déclare la fin de la réunion.

Merci.

(La séance est levée.)
